

4-2117

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

laboratoire d'économie et de
sociologie du travail



**EXCLU
DU PRET**

RAPPORT DE L'ENQUETE SUR LES DEMANDEURS
D'EMPLOI INSCRITS A L'A.N.P.E. DEPUIS PLUS D'UN AN

(Région Provence - Côte d'Azur)

Chemin du Coton Rouge
13100 AIX-EN-PROVENCE

Michel P ARLIAUD

Bibliothèque - LEST
35, Avenue Jules Ferry
13626 Aix-en-Provence Cx
Tél. 04 42 37 85 01

INV : 12 708
COTE : 4-2112

RAPPORT DE L'ENQUETE SUR LES DEMANDEURS
D'EMPLOI INSCRITS A L'A.N.P.E. DEPUIS PLUS D'UN AN
(Région Provence - Côte d'Azur)

*Mise en place et direction de l'enquête : Michel ARLIAUD.
Rédaction du rapport : Michel ARLIAUD et Françoise STOECKEL.*

Convention entre l'Agence Nationale pour l'Emploi
et l'ADER Provence - Alpes - Côte d'Azur.

JUIN 1978

. I N T R O D U C T I O N

I.- COMPTE-RENDU D'ENQUETE

- 1- Eléments de procédure
- 2- Déroulement de l'enquête
- 3- Evaluation de la méthode
- 4- Evaluation du questionnaire
et problèmes de codage
- 5- Analyse des questions ouvertes

II.- QUELQUES ELEMENTS DES CONTEXTES SOCIO-
ECONOMIQUES LOCAUX

- 1- Choix des zones d'enquête
- 2- Les entretiens avec les chefs d'agence
- 3- Cavailhon et sa région
- 4- Marseille-Est
- 5- Martigues et sa région

III.- ANNEXES.

A v a n t - p r o p o s .

La collaboration du LEST à cette recherche dépasse la simple exécution de l'enquête puisque, dès le premier contact entre les chercheurs des deux organismes, la discussion s'est établie sur la problématique véhiculée par le questionnaire initial.

Considérant que ce questionnaire posait un peu trop exclusivement le problème en termes d'attitudes, les chercheurs du LEST ont engagé un débat-négociation avec ceux de l'ANPE qui s'est concrétisé par la modification de certaines questions et par l'adjonction de quelques autres qui, succinctement, peuvent être ramenées à certaines dimensions d'analyse relatives à des déterminants économiques et sociaux des attitudes (charges financières des demandeurs, origine sociale, intégration sociale, marché du travail objectif par exemple).

L'évaluation de cet aspect de la collaboration entre les chercheurs des deux organismes ne saurait être effectuée actuellement, faute d'analyse des données. Ce rapport ne concernera donc que la réalisation régionale de l'enquête.

I N T R O D U C T I O N

Il suffit de peu d'expérience pour constater que les sciences sociales, à l'exception sans doute des sondages d'opinion, sont tout à fait méconnues de la population. On ne saurait s'étonner, dans ces conditions, que la réalisation d'une enquête pour le compte et au nom d'une administration puisse instituer une équivoque quant à un éventuel pouvoir administratif du chercheur.

Quelle est l'incidence d'une telle méprise sur une recherche, compte tenu de l'importance du pouvoir administratif lui-même dans le contrôle et la gestion de la vie des personnes ? Peut-on en tirer, le cas échéant, une conséquence méthodologique ?

Dans le cas concret, l'équivoque semblait aussi certainement propice à l'obtention d'un nombre relativement élevé de réponses que néfaste quant à la fiabilité des données recueillies, dans la mesure où l'enquête pouvait être acceptée par certaines personnes dans le simple souci d'éviter d'éventuelles conséquences, administratives ou financières, d'un refus. On peut estimer, à cet égard, que la situation économiquement précaire des chômeurs les met objectivement dans une relation de dépendance particulièrement forte vis-à-vis de l'A.N.P.E., propre à justifier toutes les craintes, même les moins fondées.

Sans doute le sentiment d'obligation n'entraîne-t-il pas, ipso facto, un comportement défensif ou des réponses mensongères mais, outre qu'il en ouvre la possibilité, il ne saurait être tenu pour le support idéal de la participation à une enquête finalement assez exigeante sur le plan de l'implication personnelle.

L'option méthodologique qui a présidé à la mise en oeuvre de cette enquête ne saurait être comprise sans cette référence au pouvoir de l'administration et à la confusion qui peut régner dans les esprits entre enquête sociologique et enquête administrative. Car il fallût, en effet, de deux biais choisir le moindre : soit risquer de perdre en extension et gagner en fiabilité des réponses, soit l'inverse.

Il n'est certes pas indifférent d'avoir un pourcentage élevé de non-réponses mais il faut bien convenir que rares sont les études sociologiques qui peuvent prétendre, au départ, à une véritable représentativité statistique. Que fait-on de plus, en interprétant des données fragmentaires par rapport à un objectif quantitatif initial qu'en interprétant celles qui, plus conformes à cet objectif, n'en sont pas moins dénuées de représentativité ? Sans doute, poussée à l'extrême, cette remarque pourrait-elle conduire à se satisfaire d'échantillons infimes pour démontrer des lois universelles et l'on comprend bien qu'un rapport existe entre l'importance quantitative des données et leur "représentativité" (le terme perdant ici sa signification statistique rigoureuse), mais où situer le "seuil de tolérance méthodologique" ?

Que dire, à l'inverse, d'informations approximatives ou suspectes de falsification, même si leur nombre est particulièrement élevé ? Ne suffit-il pas de toutes les ambiguïtés quasiment irréductibles de la communication établie au travers d'un questionnaire qui suppose, comme l'exprime justement P. LANTZ "(...) *que les individus ne diffèrent que dans la réalité que permet de dévoiler la réponse et non dans l'appréhension de la signification de la question*" (1).

Il parût donc pour ces raisons que, faute de pouvoir concilier de façon certaine quantité et qualité des données, la méthode devait privilégier avant tout la fiabilité des réponses.

Pour ce faire, l'équivoque devait être aussi complètement que possible levée. Evidemment toutes précautions devaient être prises pour que soit garantie la liberté des personnes par l'anonymat complet

(1) *Une sociologie de l'interprétation*, in *Temps modernes*, 249, février 1967, pp. 1517-1528.

des réponses, mais une liberté de fait n'est rien si elle est méconnue ou si le doute demeure dans les esprits. C'est donc avec une insistance particulière sur ce point que le contact fut établi avec les demandeurs d'emploi de l'échantillon.

Ceci étant, la recherche même de la fiabilité aussi bien que le souci d'obtenir, malgré tout, le plus grand nombre de réponses implique qu'on tente de susciter une certaine adhésion aux objectifs de l'étude et donc de fonder dans des motivations la participation à l'enquête. A cet égard, le sociologue ne trouve pas toujours meilleur argument que la vieille équation entre connaissance et progrès, empruntée à l'histoire des sciences et du développement économique, malgré les avatars contemporains de cette algèbre simpliste (critique de la recherche atomique, critique des usages de l'informatique, critique de la production-pollution, etc.). Il n'était pas facile, ici encore, d'aller très loin dans l'explicitation de cette relation. Sans doute ne peut-on exclure qu'une étude visant à mieux connaître la population des chômeurs de longue durée, les raisons de leur inscription au chômage et l'adéquation du service rendu par l'ANPE à la nature de leurs problèmes, puisse déboucher sur certains changements adaptatifs de l'institution et permettre de mieux régler certains cas. Mais peut-on fonder en la matière des espoirs suffisants pour user de cet argument avec quelque crédibilité aux yeux des demandeurs d'emploi ? De quel poids peut peser une étude, objectivement et subjectivement, face à la récession économique et à sa traduction dans les critères de sélection à l'embauche ? L'expérience même du chômage de longue durée, caractéristique commune de la population d'enquête, n'est-elle pas de nature à fonder un scepticisme teinté d'agressivité face à une proposition aussi dérisoire ?

Il faut effectivement convenir qu'une légitimation de cette enquête au nom du progrès tient à la fois de l'invocation et d'une certaine présomption. L'argument n'a donc été présenté que dans des termes mesurés. Une semblable situation soulève un problème crucial de la pratique sociologique : la connaissance des faits sociaux est-elle aussi incontestablement et universellement bonne qu'elle autorise tous les moyens de persuasion et d'investigation ? Il y aurait eu, en effet, quelque

hypocrisie à tout mettre en oeuvre pour lever l'équivoque du pouvoir administratif (pour obtenir des réponses fiables) et à tenter d'instituer, simultanément, celle du pouvoir scientifique (pour améliorer le taux de réponses). Comme si la seule Vérité déterminait la marche du monde.

Le choix de la clarté et de la liberté n'est donc pas seulement méthodologique. La méthode doit, par contre, inévitablement, à la conception que l'on a de la sociologie et de la science en général.

Tenter de jouer de l'illusion scientifique pour ressusciter l'espoir et convaincre ainsi les gens de participer à une recherche équivaut de fait, aussi, à leur administrer un soporifique. Aucune règle scientifique ne prescrit au sociologue d'accepter ou de refuser ce rôle. Pour qui croit que la connaissance est nécessairement bonne, la manipulation est éventuellement acceptable. On fonde ainsi, sereinement, la technocratie. Mais que vaut une telle hypothèse appliquée à cette recherche, indépendamment du fait que ses retombées en matière d'emploi sont incertaines ? On peut se demander si le sociologue ne commettrait pas un abus de langage en assimilant au progrès sa contribution à la connaissance du fonctionnement du marché du travail et de l'ANPE. N'omettrait-il pas, du moins, de préciser que le progrès ainsi compris est tel que l'entend une société qui, majoritairement, pense le travail comme une nécessité individuelle et sociale. La norme sociale se traduit ainsi dans l'institution comme dans la recherche par une problématique de la mise au travail. Mais quel travail ? A cet égard, l'enquête semble confirmer les prévisions selon lesquelles la proportion des chômeurs de longue durée, faute de qualification ou en raison de certains handicaps, ne peut majoritairement prétendre qu'aux emplois les plus ingrats. Aussi nécessaire que soit le fait de pouvoir gagner sa vie, peut-on abstraire cet aspect des choses de l'appréciation de l'intérêt de cette étude et dans l'argumentation à produire pour la réaliser ?

Cette interrogation critique peut être poursuivie si l'on considère que tout dévoilement de la réalité sociale introduit la virtualité d'un changement. Une administration peut opérer ce changement au niveau de sa réglementation pour mieux mettre en oeuvre les principes (politiques) de gestion sociale qui régissent, globalement, son action. La situation

économique étant ce qu'elle est, n'y a-t-il pas plus de chances que l'ANPE renforce son contrôle que son aide aux chômeurs ? (1) Quelles garanties peut donner le sociologue des effets d'un dévoilement de la réalité sociale ? Autant de questions qui ne peuvent pas ne pas être posées et qu'ont pu se poser, en toute hypothèse, ceux qui ont été sollicités de livrer leur réalité.

Cette recherche pouvait donc être perçue comme présentant à la fois des avantages très incertains et certains risques réels. C'est sans doute pourquoi elle posait plus que d'autres la question de la légitimité du travail sociologique et de ses méthodes. Il n'y avait, à cet égard, pas de demi-mesure possible.

Ceux qui ont la naïveté de croire qu'il est possible d'expliquer la croissance subite et le volume actuel du chômage par les "faux" chômeurs (2) regretteront sans doute que nous n'ayons pas opté pour la contrainte. Outre que cette méthode ne saurait rien garantir, il faut savoir que l'histoire même de la sociologie est celle de la démonstration, contre tous les dogmes transcendants, de la logique immanente et arbitraire du fonctionnement social. C'est pour cette raison que la sociologie est une science critique et ce serait en dénaturer les acquis que de l'inciter à n'être qu'une machine à enregistrer les faits sociaux en termes de norme et de déviance. Il n'est pas certain que cette étude -aussi importante soit-elle pour l'institution- permette de reconstruire tous les déterminants des attitudes et des conduites qu'elle permet d'enregistrer. Faute d'en restituer la logique, elle n'a pas les moyens d'en démontrer l'arbitraire. Se situant exclusivement dans une problématique de la recherche du travail, elle autorise moins encore à comprendre ceux qui trouvent leur solution à la marge des filières institutionnalisées de cette recherche et qui, à leur façon sans doute, témoignent d'une résistance et donc de problèmes qu'une société peut difficilement prétendre régler par de simples réaffirmations de la norme.

(1) *Il faut avoir à l'esprit que l'enquête s'est déroulée dans une période pré-électorale où la lutte politique autour de la statistique et de la théorisation du chômage fût des plus vives. Les propos tenus par le premier ministre en août 77 laissaient entendre que le contrôle administratif allait être augmenté.*

(2) *Et donc par un changement aussi brutal -bien énigmatique - des mentalités ou de la moralité.*

Toutes ces remarques n'ont d'autre but que d'expliquer et de justifier une méthode. Ce faisant, elles soulèvent des problèmes qui peuvent représenter autant d'atteintes à la légitimité du travail réalisé et de ceux qui l'ont, à un titre ou un autre, entrepris. Faut-il donc rappeler que c'est du chômage et de ses incidences qu'il s'agit pour expliquer que, malgré les doutes, l'espoir d'améliorer si peu que ce soit les choses ait pu guider cette entreprise ?

I.- COMPTE RENDU D'ENQUETE.

1) *Eléments de procédure.*

Une fois choisies les agences (au nom d'arguments relatifs au type de marché du travail (1), l'ANPE a fourni au LEST, pour chacune d'entre-elles, un échantillon de demandeurs d'emploi respectant sensiblement les quotas de sexe du fichier des demandeurs de l'agence considérée mais sur-représentant quelque peu les catégories d'âge les moins nombreuses. Cet échantillon était supérieur d'un tiers environ aux besoins de l'enquête pour permettre de compenser les non-réponses ou les refus par de nouveaux tirages.

Ces populations ont été contactées par lettre (cf. annexe 1). Cette lettre, dont il est superflu de faire le commentaire, s'inspire directement des motifs exposés en introduction à ce rapport comme, du reste, l'ensemble des éléments de la procédure d'enquête. Elle était assortie d'un bulletin - réponse et d'une enveloppe timbrée (annexe 1).

Un rendez-vous était proposé d'emblée à chaque personne mais le bulletin - réponse permettait, en cas d'acceptation d'en modifier le jour, le lieu et l'heure, conformément aux indications portées au verso (qui fixent, pour chaque agence, les lieux de rencontre possibles).

Le rendez-vous proposé se situait systématiquement dans ce que l'on pourrait appeler des "locaux sociaux". Ils ont été préférés à ceux de l'ANPE pour éviter toute confusion entre l'ANPE et le LEST et, ce faisant, permettre de créer les conditions d'un dialogue moins équivoque. Considérant néanmoins que certaines personnes pourraient préférer participer à l'enquête à l'occasion de leur pointage, la possibilité d'être interviewé à l'agence fût également offerte.

(1) Cf. *Partie II du rapport.*

De même fût offerte la possibilité d'être interviewé à domicile dans l'esprit de faciliter les choses aux personnes handicapées ou ayant un quelconque problème de déplacement. On peut estimer, dans ces conditions, que le maximum a été fait pour permettre à ceux qui le souhaitaient de participer à l'enquête. Les locaux sociaux ont été choisis en fonction de la résidence des demandeurs d'emploi de l'échantillon. Chaque personne était initialement sollicitée de participer à l'enquête dans le local social le plus proche de son domicile. Les choix qui ont été opérés permettaient de regrouper un certain nombre de personnes en un même lieu géographique sans qu'aucune d'entre elles ait à parcourir une distance importante. Ces locaux ont été obtenus, dans la majorité des cas, par l'intermédiaire des mairies qui, dans la mesure de leurs moyens, ont accepté de nous en autoriser l'usage (1). Dans l'ensemble, ces locaux offraient des conditions d'accueil tout à fait satisfaisantes tant du point de vue de la discrétion que de celui du cadre matériel.

Il fût précisé, dans la lettre, que les frais de déplacement seraient remboursés au tarif des transports publics, sur présentation d'un justificatif. Il était apparu difficile d'aller plus loin dans ce domaine mais consigne fût donnée aux enquêteurs de ne pas hésiter à rembourser les déplacements effectués en automobile lorsque ces transports publics étaient insuffisants ou mal commodes.

Chaque jour un maximum d'interviews était programmé en fonction des locaux disponibles et à raison de trois interviews par enquêteur. Le planning définitif de chaque journée était établi en fonction des réponses, chaque enquêteur prenant contact quotidiennement avec le responsable de l'enquête pour connaître son emploi du temps.

Toute acceptation assortie d'une demande de modification quelconque du rendez-vous donnait lieu à une réponse - confirmation (cf. lettre-type en annexe 3).

Une lettre de relance était envoyée aux personnes qui, ayant accepté un rendez-vous, ne s'y présentaient pas (cf. annexe 4). La lettre était alors accompagnée d'un nouveau bulletin - réponse et d'une enveloppe affranchie.

(1). Cf. *lettre aux mairies, annexe 2.*

2) Dérroulement de l'enquête.

Une fois terminées les négociations entre le LEST et l'ANPE sur le contenu du questionnaire et, par conséquent, acquis le principe d'une participation du LEST à cette recherche, il fût procédé au recrutement d'une équipe de 6 enquêteurs (3 hommes, 3 femmes). Cette équipe était principalement constituée d'étudiants déjà licenciés (en économie ou en sociologie) mais la plupart d'entre-eux n'avaient pas d'expérience en matière d'enquête. Il fût donc nécessaire de les préparer à leur travail. Une première réunion de travail eut lieu avec les chercheurs de l'ANPE qui porta sur les objectifs de l'enquête, quelques problèmes de codage et sur la connaissance de la réglementation et du fonctionnement de l'ANPE. Quelque temps après, une deuxième séance eût lieu, avec les responsables de l'enquête au LEST, qui fût consacrée à la préparation théorique, méthodologique et technique de la passation du questionnaire conformément aux options définies en introduction à ce rapport.

L'envoi des premières convocations commença dès l'obtention de l'accord de certaines mairies pour l'octroi de locaux sociaux. L'enquête débuta effectivement sur le terrain le 16 janvier 1978 dans des conditions climatiques assez dures (des pluies considérables ayant provoqué des inondations dans certaines localités) qui ont pu influencer sur la décision de certaines personnes.

Il apparût au bout de quelques jours que certaines personnes, à Cavaillon notamment, s'étaient présentées au rendez-vous proposé sans avoir renvoyé le bulletin - réponse. Le mode de rémunération des enquêteurs ne permettant pas de les tenir en permanence dans les locaux, ces personnes ont donc effectué un déplacement pour rien.

Dès lors la lettre de convocation fût modifiée par l'adjonction d'un encart précisant avec plus de netteté que le bulletin réponse devait être impérativement renvoyé.

Une lettre d'excuses fût envoyée à toutes les personnes convoquées antérieurement à l'adjonction de cet encart et cette lettre

fût à nouveau accompagnée d'un bulletin - réponse et d'une enveloppe timbrée (cf. annexe 5).

Ce problème une fois réglé, l'enquête se déroula normalement jusqu'à la grève des PTT de début février qui introduisit de sérieuses perturbations, bloquant notamment le retour de certaines réponses positives. Un certain nombre de demandeurs d'emploi se sont donc rendus au rendez-vous qu'ils avaient accepté et n'y ont pas trouvé l'enquêteur. Lorsque la situation fût redevenue normale, une lettre d'excuses et d'explication fût envoyée à ces personnes mais certaines d'entre elles, vraisemblablement lassées, n'ont plus donné suite à notre demande.

Un certain nombre de rendez-vous n'ont, à l'inverse, pas été honorés par les personnes qui les avaient acceptés. Des empêchements divers semblent en avoir été la cause (problèmes de moyens de locomotion, maladie d'un enfant, etc.). La plupart de ces rendez-vous ont pu être récupérés mais certains n'ont jamais eu lieu pour des raisons que nous ignorons.

Le 14 Février une réunion au LEST regroupa les responsables de l'étude de l'ANPE et du LEST, des représentants de chaque agence et les enquêteurs disponibles. Le bilan provisoire établi à cette occasion permît de constater que, même en convoquant la totalité des échantillons tirés initialement, le nombre total des questionnaires remplis serait très sensiblement inférieur à celui qui avait été fixé comme objectif. C'est ainsi que fût prise la décision de tirer un échantillon complémentaire dans le fichier de l'agence de Marseille centre-ouest. Il fût également décidé de maintenir la procédure d'enquête. Ce nouveau tirage impliqua de nouvelles démarches en vue de trouver des locaux sociaux dans le cadre du territoire de cette agence et, de ce fait, l'enquête se trouva interrompue quelque temps. Elle pût reprendre le 15 mars et se terminer définitivement sur le terrain le 10 avril.

Entre temps, un tirage effectué dans le fichier de l'agence - cadres de Marseille permît de procéder à l'enquête auprès de cette sous-population.

3) *Evaluation de la méthode.*

Les motivations des demandeurs d'emploi qui ont accepté de participer à l'enquête ne sauraient être réduites à un seul argument. Le secret espoir d'obtenir un emploi a pu jouer un rôle important pour nombre d'entre eux, y compris pour ceux qui avaient, à peu de choses près, compris la finalité de l'enquête. D'autres ont pu traduire, par leur participation un certain "sens du Devoir" relativement indépendant du désir, sinon de l'espoir, de trouver un emploi. Certains ont-ils ainsi, même confusément, voulu prévenir les risques éventuels d'un refus ? Les enquêteurs, réunis à nouveau à la fin de l'enquête pour aborder ces problèmes, estiment unanimement que l'équivoque a dans l'ensemble bien été levée (ayant notamment pour mission de clarifier les choses, ils n'ont pas manqué de chercher à percevoir les ambiguïtés éventuelles) et que la fiabilité des réponses est, globalement, incontestable. Plus encore, ils ont été (comme nous-même lorsque nous avons procédé à des interviews) frappés du degré d'implication des personnes dans la relation et dans les réponses.

Notre objectif a donc, autant qu'on puisse en juger, été atteint et, faute d'avoir un aperçu global de la situation et des attitudes des chômeurs de longue durée, nous livrons des données crédibles sur une sous-population de cet ensemble.

Il faudrait pouvoir ici avancer quelques éléments d'interprétation sur la population qui, d'une manière ou d'une autre, n'a pas participé à l'enquête. La chose est évidemment malaisée particulièrement en ce qui concerne les non-réponses. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer ici à l'analyse que nous produisons en introduction sur la signification qu'a pu prendre cette enquête aux yeux des demandeurs d'emploi compte tenu de leur situation. Quelques lettres ou commentaires portés sur les bulletins - réponse permettent de conforter l'hypothèse selon laquelle scepticisme, rancœurs vis-à-vis de l'ANPE et craintes de tous ordres semblent avoir conjugué leurs effets.

*"La vanité d'un tel entretien me paraît évidente, d'autant que je consulte régulièrement les prospecteurs de l'ANPE de Cavail-
lon. Se fût-il agi d'une offre d'emploi ? réponse affirmative, sans nul
doute".*

"Pas de propositions valables depuis 2 ans de la part de l'Agence de l'emploi. Inadmissible".

"L'agence de l'emploi n'est soucieuse de rien du tout, désolée de vous le dire, mais sinon j'aurais eu au moins une proposition de sa part depuis 2 ans".

"Il n'y a pas de solution scientifique à ce qui est anti-scientifique et on vous fait tenir là un rôle aussi illusoire qu'indécemment : cette société lance ainsi tous azimuts des groupes d'études sur des morceaux de porcelaine cassée au lieu de sortir l'éléphant du magasin, et je sais bien ce que signifie cela : on compte que l'indigent croira qu'on s'intéresse à lui et que cela permettra d'obtenir au moins le calme dans l'impuissance ..."

Les craintes ne sont jamais exprimées aussi directement. La maladresse de certaines argumentations de refus, esquives manifestes, témoigne néanmoins clairement de leur existence.

Toutes ces formes de refus sont relativement peu nombreuses comparativement au volume de non-réponses et des refus non justifiés. Il serait donc difficile de leur accorder une représentativité statistique. Doit-on, pour autant, limiter leur portée à leur fréquence d'apparition ? Ne peut-on fonder au moins une hypothèse de représentativité dans la logique des réactions qu'elles manifestent ? Et ne peut-on pas considérer pour comprendre leur rareté que l'expression de ces oppositions requiert une forme d'aisance culturelle que la population des chômeurs de longue durée ne possède sans doute que rarement si l'on considère son niveau scolaire moyen et son niveau socio-économique ?

Une proportion non négligeable de refus de personnes âgées s'explique par un renoncement au travail qui n'est, somme toute, que l'intériorisation d'une situation de fait par rapport au marché du travail. :

"J'ai été licencié voilà 2 ans pour raison économique, à l'âge de 58 ans. Depuis 2 ans j'ai cherché du travail sans en trouver. Vu mon âge, j'ai maintenant 60 ans, il ne me reste plus guère d'espoir

d'en trouver, vu qu'il faut laisser la place aux jeunes".

Un certain nombre de refus s'expliquent enfin par des empêchements : tel est le cas des personnes qui ont repris le travail ou sont en stage de formation, de ceux qui sont en maladie et de ceux qui déclarent avoir tel ou tel problème personnel ou familial (1).

On ne peut donc faire que des hypothèses sur les raisons qui expliquent globalement les refus et les non-réponses. Il est plus difficile encore de se faire une idée de ce qui peut fonder socialement les différences de réaction devant l'enquête. Ceux qui l'ont acceptée seraient-ils dans l'ensemble plus enclins à accorder crédit au rôle de l'ANPE, ou à celui de la science ? Mais qu'est ce qui, dans ces hypothèses, fonde ces représentations ?

On trouvera en annexe (annexe 6) les résultats chiffrés de l'enquête selon tel ou tel critère (agence, sexe, âge) et selon leur combinaison. Il est extrêmement difficile de proposer une explication sérieuse des différences observées à partir de ces critères. On notera :

- que les hommes ont plus participé que les femmes

- que les personnes âgées sont celles qui ont le plus participé. La faible participation des jeunes est un sujet d'étonnement dans la mesure où nous aurions volontiers supposé le contraire, compte tenu de la gravité des problèmes de leur avenir. Notre hypothèse de départ postulait implicitement, il est vrai, que l'étude serait perçue comme utile et efficace. Tel ne semble pas avoir été le cas, à moins que la population des jeunes chômeurs de plus d'un an soit une population où la proportion

(1) *Ainsi ce demandeur d'emploi qui écrit : "Je vous prie de bien vouloir m'excuser mais je ne peux plus supporter d'aborder mon problème d'emploi. J'ai longuement approfondi la question et il m'est devenu impossible de continuer à répéter toujours la même chose. Pardonnez-moi encore de ne pas vous aider dans votre importante étude.*

PS. Je vous signale un fait : à la suite d'innombrables échecs dans mes recherches d'emploi, j'éprouve d'énormes difficultés, actuellement, pour rédiger un curriculum vitae. Ma main se paralyse".

d'handicapés est importante (et que, donc, la probabilité d'obtenir un emploi soit très faible). Peut être du reste faudrait-il chercher au niveau des chances objectives de trouver un emploi le ressort de la participation à l'enquête.

- Les demandeurs d'emploi de Cavaillon ont sensiblement plus participé au les autres. Nous serions tentés de considérer à cet égard que le type de relations sociales et la culture rurale, ainsi que la bonne qualité générale des relations entre les demandeurs et l'agence peuvent permettre de rendre compte de ce résultat. A l'opposé se trouvent les deux agences de Marseille qui ont des scores voisins. Dans l'une d'entre elles les relations sont assez souvent tendues entre le personnel de l'agence et les administrés. Dans l'autre ce ne serait pas le cas. Outre la spécificité culturelle, la ville présente des difficultés sur le plan des déplacements qui ne doivent pas non plus être négligées.

Ces considérations ne nous mènent, en toute hypothèse, pas très loin et l'on pourrait poursuivre longtemps des tris en tous sens en espérant vraiment qu'ils donneraient quelque lumière. Peut-être serait-il plus utile de chercher à comprendre ce que sont respectivement la population des non-répondants et celle des répondants du point de vue professionnel si l'on estime que la probabilité de retrouver un emploi a pu avoir quelque rapport avec la participation à l'enquête. L'idée que la dépendance subjective vis-à-vis de l'administration a pu, malgré tout, jouer un rôle pourrait également être explorée à travers l'analyse des taux de participation des immigrés dans la mesure où ce sont, de fait, les travailleurs les plus dépendants socio-économiquement et les plus dominés culturellement.

4) Evaluation du questionnaire et problèmes de codage.

Nous ne rentrerons pas ici dans les considérations sur l'adéquation du questionnaire à son objet qui, inévitablement, nous feraient entrer dans la discussion de l'objet construit. Rappelons simplement qu'à nos yeux une analyse du chômage qui se limiterait à celle des attitudes

des chômeurs pourrait induire un psychologisme dans l'analyse qui nous paraîtrait fortement contestable compte tenu de ce que la sociologie a pu nous apprendre sur les rapports entre les attitudes et leurs conditions sociales d'apparition.

Nous nous limiterons donc à soulever les problèmes de compréhension et de codage qui ont pu se poser aux enquêtés et aux enquêteurs, le questionnaire étant ce qu'il est. Nous suivrons, pour ce faire, l'ordre des questions.

Q.4 - *Le codage de la résidence est difficile dans un certain nombre de cas tels que Pertuis, Apt, Cavailon, Port de Bouc et Martigues qui sont des villes de moyenne importance qui ne sont pas, par ailleurs, dans l'orbite immédiate d'une grande ville. D'une façon générale, cette typologie des communes mélange deux dimensions d'analyse qui sont d'une part l'opposition culturelle du rural et de l'urbain et d'autre part l'opposition entre un marché du travail restreint et un marché large. Le cas d'une ville comme PERTUIS illustre parfaitement la difficulté du codage : cette petite ville de 11.000 habitants est relativement proche d'Aix-en-Provence et de nombreux habitants viennent y travailler ainsi que dans d'autres localités de la région (Marseille mais aussi au centre d'Etudes atomiques de Cararache). Mais, par ailleurs, Pertuis est historiquement une zone d'agriculture, une agriculture bien vivante qui marque la culture de la localité et les relations sociales. Il y a, somme toute, deux PERTUIS en une et l'appréciation que l'on portera à son égard, en usant de la classification proposée, sera toujours tronquée d'un certain point de vue (ceci n'est pas illégitime mais faut-il encore que le choix ainsi opéré soit clair et justifié).*

Cavailon est une ville de quelque importance sans être une grande agglomération. Sa dépendance vis-à-vis d'une agglomération extérieure (Avignon notamment) semble par ailleurs assez faible.

Port de Bouc est une ville moyenne insérée dans un contexte assez fortement industrialisé sans grande agglomération (Martigues n'a que 45.000 habitants). Il semble, par ailleurs, que cette ville vive assez repliée sur elle-même.

Martigues est également une ville moyenne et son marché du travail ne semble pas avoir de rapports essentiels avec Marseille. Elle a, par contre, des rapports avec toute une zone d'industries non urbaines (FOS).

Les décisions concernant le codage de cette question ne semblent donc pouvoir être prises qu'une fois clairement explicitée l'hypothèse.

Q. 16, 17, 18 - *Ces questions sont sans objet pour la population Nord-africaine surtout dans la mesure où il n'y avait pas, jusqu'à ces dernières années, de véritable scolarisation de ces populations.*

Q. 23 - *Le chômage n'existe pas en Afrique du Nord (du moins au sens où on l'entend chez nous).*

La mobilité géographique, dans cette question, correspondait à celle que pouvait nécessiter la mobilité de l'emploi. Il n'est pas certain que, dans quelques cas, la mobilité enregistrée par les enquêteurs n'ait pas été dûe davantage à des raisons familiales ou de santé .

Q. 26 - *L'ambiguïté de cette question tient au fait que les problèmes de santé peuvent gêner la vie professionnelle dans certains métiers et pas dans d'autres : quel est le point de référence ? Quelqu'un a pu quitter un emploi ou un métier pour raison de santé (ex : allergie à un produit) et ne pas présenter de problèmes de santé pour un autre type d'emploi. Peut-on, pour autant, répondre non à la question ? Le codage de cette question fait l'objet de certaines critiques de la classification proposée et les enquêteurs ont éprouvé des difficultés d'appréciation de l'importance des handicaps.*

Q. 28 - Lorsqu'il s'agissait de personnes d'origine étrangère, le codage a été effectué comme "originaire d'une autre région" mais le pays d'origine a été mentionné dans la marge.

Q. 29 - L'appréciation de la fréquence des relations est relative. On mesure donc davantage un sentiment d'intégration qu'autre chose. Mais peut-on totalement dissocier l'intégration réelle de ce sentiment ?

Il aurait peut-être fallu proposer un intermédiaire entre "fréquentes" et "rares".

Q. 32 - Cette question n'est bien adaptée qu'aux emplois industriels. Elle pose de gros problèmes de codage pour les autres emplois.

Q. 34 - Les enquêteurs ont commis, au début, certaines erreurs sur le sens de cette question en l'interprétant comme si l'établissement du demandeur faisait faire de la sous-traitance. Il faut aussi admettre que, dans un certain nombre de cas, il est bien difficile de distinguer ce qui est sous-traitance et ce qui est simplement un échange économique (fourniture de produits semi-finis) entre deux entreprises. La notion de sous-traitance n'est, finalement, pas si évidente bien que paraissant, dans certains cas, correspondre à une réalité spécifique.

Q. 41 - Deux enquêteurs estiment que cette question n'était pas comprise d'emblée telle qu'elle est formulée.

Q. 42 - Question ressentie comme "déplacée", s'agissant de personnes ayant des difficultés économiques très importantes. Elle est franchement absurde dans certains cas.

- Q. 43 - *Nombreux sont ceux qui recherchent "n'importe quoi". Ce type de réponse ne peut être codé à partir du ROME. Faut-il préciser que cette réponse n'a rien à voir avec une quelconque désinvolture ?*
- Q. 44 - *Cette question enregistre une réponse dans l'absolu, indépendamment du nombre d'emplois objectivement ouverts au demandeur. Elle risque d'induire une idée de "volonté" intrinsèque du demandeur.*
- Q. 45A- *Cette question ne concerne vraiment que les personnes qualifiées.*
- Q. 45B- *Cette question ne concerne que les personnes ayant un emploi exclusivement lié à une branche (Que peut répondre une femme de ménage ?).*
- Q. 48 - *Cette question concerne exclusivement les personnes qualifiées, ayant, en tout cas, une "carrière".*
- Q. 52 - *Deux enquêteurs ont ressenti une certaine culpabilité des gens qui, ayant fait le maximum pour se reclasser, n'y étaient pas parvenus. Tout se passait comme si le fait de prendre conscience que l'objectif n'avait pas été atteint induisait, au moment du questionnaire, l'idée qu'on avait, finalement, pas su s'y prendre. Et ce, indépendamment des chances objectives de retrouver du travail.*
- Q. 53 - *Le mélange des motifs explicites et des motifs supposés est accru par le fait que, le plus souvent, les gens ne connaissent pas les raisons.*
- *Les items "parce que vous êtes étranger" et "parce que vous êtes une femme" sont sans objet dans certains cas.*
 - *Le codage en "oui" des items spontanément apparus a été doublé d'un codage en "non" des autres items sans qu'on puisse conclure que les motifs qui leur correspondent n'ont pas effectivement joué.*

Q. 54 - Question fréquemment sans objet faute d'offres.

Q. 58 - Les demandeurs de Port de Bouc qui ne pointent ni à l'agence ni à la mairie (mais au Centre culturel) ont été répertoriés comme pointant à la mairie.

Q. 61 - Cette question pouvait également être posée à ceux qui avaient répondu affirmativement à la question 60.

Q. 62-63 - L'antenne de Cavaillon ne bénéficie d'aucun poste de chargé d'information ni de conseiller professionnel. Ces deux questions sont donc sans objet.

Q. 69-70-71 - Ces questions auraient pu être posées après la question 75. En effet, une bonne connaissance des diverses sources de revenu aurait sans doute permis de mieux s'assurer de l'exactitude du montant global du revenu.

Un certain nombre de configurations familiales (ex : vie avec un oncle) posent de façon délicate le problème de la définition du foyer et de l'appréhension du revenu réel d'un demandeur.

Le codage des "1er emploi" a vraisemblablement quelque peu fluctué au cours de l'enquête ; le revenu des parents a pu être mentionné dans certains cas.

Le revenu avant inscription au chômage n'est pas nécessairement le revenu du travail (cas de maladie).

Le revenu au cours du 6e mois de chômage n'est pas nécessairement le revenu perçu 6 mois après l'arrêt du travail, la maladie ayant pu s'interposer pour une durée parfois longue entre l'arrêt de travail et l'inscription au chômage.

Q. 75 - *La question du travail noir est tabou. Vouloir l'aborder suppose qu'on pose directement la question.*

Q. 76 - *Certains conjoints auraient souhaité pouvoir travailler davantage mais n'en ont pas trouvé la possibilité.*

L'item concernant les vacances présuppose que la famille du demandeur en prenait. Il semble que ce soit rarement le cas. Il aurait fallu prévoir un codage "sans objet".

Q. 77 - *On a précisé qu'il s'agissait d'aide matérielle mais l'aide morale a été codée en marge.*

Q. 80 - *L'item "le fait que vous soyez une femme" est sans objet pour les hommes.*

Q. 82 - *Cette question est tout à fait inadaptée aux personnes sans qualification.*

Q. 84 - *Cette question n'apporte généralement rien, sinon, quelquefois, l'expression de griefs vis-à-vis de l'Agence. Il eût été préférable, dans ces conditions, de poser clairement la question des griefs. Cela aurait évité qu'un certain nombre de réponses se limitent à un "non" laconique.*

Questionnaire "JEUNES"

1.- Il eût été logique de prévoir un codage "sans objet" pour les moins de 25 ans, à la recherche d'un emploi.

Biographie

Venant après un questionnaire assez long, cette biographie n'a pas toujours été bien rendue. Peut être eut-il été préférable de commencer par elle, ne serait-ce que pour permettre à l'enquêteur d'avoir une vue d'ensemble de la vie professionnelle de la personne et de mieux s'assurer de la cohérence des réponses. Cette façon de procéder aurait correspondu par ailleurs à la façon de faire de plusieurs personnes qui, d'emblée, ont cherché à raconter leur vie à l'enquêteur alors que le fait de tout reprendre après le questionnaire a pu paraître, au contraire, assez fastidieux.

5) Analyse des questions "ouvertes".

Q. 48. - Les raisons données, en cas de réponse affirmative à cette question, pourraient être ramenées aux dimensions suivantes :

1) Une proposition générale suivant laquelle il est difficile (psychologiquement et/ou matériellement) de régresser professionnellement et socio-économiquement, surtout à partir d'un certain âge.

2) Un ensemble de propositions spécifiques sur les effets de l'acceptation d'un emploi moins qualifié (qui ont un rapport évident bien que souvent implicite avec la proposition 1) :

2.1. L'acceptation d'un emploi moins qualifié se traduira dans le curriculum vitae et, de ce fait, risque d'infléchir vers le bas la trajectoire professionnelle (étant entendu que les employeurs utilisent le C.V. dans leur système d'embauche).

2.2. L'acceptation d'un emploi moins qualifié entraîne un risque de déqualification, autrement dit de perte de la qualification possédée, par manque de pratique. Cette déqualification peut, évidemment, infléchir elle aussi la trajectoire socio-professionnelle.

2.3. L'acceptation d'un emploi moins qualifié a des incidences sur le revenu immédiat et peut en avoir (en vertu de 2.1. ou de 2.2. vraisemblablement) sur le revenu futur.

2.4. L'acceptation d'un emploi moins qualifié a des incidences (ou peut en avoir en vertu de 2.1. ou de 2.2.) sur le montant de la retraite qui est calculé sur la base du salaire des dix dernières années de travail.

2.5. *L'acceptation d'un emploi moins qualifié hypothèque la recherche correcte d'un emploi conforme aux capacités du demandeur (par la ponction qu'opère le temps de travail sur le temps de recherche).*

Q. 50 - *Ière partie : refus de déménager.*

1) Arguments économiques

1.1. *Relatifs au logement : la propriété du logement, le fait d'être logé gratuitement ou pour un loyer modéré (ceci devant être mis en rapport avec les difficultés et la cherté générale du logement).*

1.2. *Relatifs au travail du conjoint*

1.3. *Relatifs au coût d'un déménagement.*

2) Arguments relationnels et affectifs

2.1. *L'intégration sociale locale, de façon large ; l'attachement les habitudes.*

2.2. *La présence des enfants dans la localité.*

2.3. *La présence des parents dans la localité.*

2.4. *L'opposition des parents au départ.*

3) Arguments relatifs à des responsabilités familiales (constituant des obstacles à la mobilité).

3.1. *Parents (âgés ou malades) à garder.*

3.2. *Conjoint malade.*

3.3. *Enfant malade ou handicapé.*

3.4. *Stabilité de la vie et/ou de la scolarité des enfants.*

4) Arguments relatifs au projet professionnel

4.1. N'est plus tellement concerné par le travail (ex : proximité de l'âge de la retraite).

4.2. C'est la région qui offre, malgré tout, la plus forte probabilité de réinsertion professionnelle (Ex : perspective d'emploi sûr dans la localité ; la connaissance de la région facilite une installation à son compte).

5) Argument relatif à la santé du demandeur6) Divers

6.1. Le demandeur a été fortement mobile dans le passé et aspire au calme.

6.2. Le demandeur doit régler certains problèmes financiers avec une administration locale avant de pouvoir quitter la région.

6.3. L'âge, sans explicitation particulière de l'argument.

Q. 50 - 2ème partie : modification des exigences.

- L'absence d'offres.
- La situation matérielle critique.
- La prise de conscience progressive de la situation.
- Les effets psychologiques du chômage : découragement, lassitude, impossibilité de rester dans cette situation.

Q. 52 et 80 -

La plupart des propos pourraient être ramenés, avec plus ou moins de précision, à l'une des catégories de réponses prévues par le questionnaire, notamment l'absence d'offres, l'inadéquation de la qualification, l'âge, les contraintes familiales, la santé, les difficultés de transport, le fait d'être une femme.

On peut toutefois noter quelques réponses assez différentes :

- 1- L'absence de relations ("le piston")
- 2- L'absence de moyens financiers (pour s'installer à son compte)
- 3- La nationalité et la langue.
- 4- Le manque de confiance en soi et la peur des relations avec les chefs.
- 5- La "violence institutionnelle" (mais qu'est-ce à dire, très exactement ?)
- 6- L'impossibilité de pouvoir discuter le niveau de salaire (en raison du rapport offre/demande).
- 7- Le fait de ne pas avoir pris rapidement conscience de l'inévitabilité de la reconversion professionnelle (compte tenu de la situation de l'emploi).
- 8- Le prix des études (recyclage).
- 9- Le statut même de chômeur qui handicape pour trouver un emploi.

Q. 83 -

1) Arguments relatifs aux avantages sociaux :

- 1.1. Bénéficiaire de la sécurité sociale.
- 1.2. Percevoir les allocations familiales (mais est-ce bien en rapport ?)
- 1.3. Bénéficiaire d'un renouvellement des allocations ASSEDIC.
- 1.4. Obtenir des points pour la retraite.
- 1.5. Obtenir une prolongation des indemnités journalières pendant un stage.

2) Arguments relatifs à la recherche de l'Emploi :

- 2.1. Espoir d'une offre.
- 2.2. Obtenir des bons de transport pour répondre aux offres éloignées.

3) Divers.

- 3.1. Compter dans la statistique.

3.2. *Par la force de l'habitude*

3.3. *Pour éviter d'avoir à rembourser le montant d'une bourse qui prévoyait un contrat de 4 ans.*

Q. 84 - *Un certain nombre de personnes considèrent que, compte tenu du nombre de chômeurs, l'agence ne saurait mieux faire pour les aider.*

D'autres limitent leur propos à expliquer que l'agence pourrait mieux les aider en leur ... retrouvant du travail. Cette incompréhension de la question témoigne sans doute de la difficulté qu'ont les demandeurs de penser le fonctionnement de l'ANPE et donc son amélioration.

D'autres encore expriment, à l'occasion de cette question, un certain nombre de griefs concernant l'accueil dans les agences : désintérêt pour les chômeurs, manque de dynamisme, agressivité, pouvoir discrétionnaire, etc. On peut considérer que ces reproches n'ont pas de rapport avec ce que la question sous-entend en parlant d'efficacité. Ceci mérite toutefois réflexion, notamment si l'on considère la demande de personnalisation de la relation administrative que formulent plusieurs personnes.

Suivent enfin un certain nombre de propositions que nous livrons ici en toute naïveté faute de savoir si elles ne correspondent pas déjà à des pratiques effectives (mais méconnues) ou à des efforts de l'agence :

1.- Suggestions relatives à l'amélioration de l'information sur les droits du chômeur et les aides fournies par l'agence.

2.- Suggestions relatives à la formation et au recyclage des demandeurs d'emploi.

2.1. Développer les stages de formation.

2.2. Organiser des stages dans les communes rurales.

2.3. Proposer des stages longs et rémunérés.

- 2.4. Raccourcir les délais d'obtention d'un stage.
- 2.5. Proposer des stages aux horaires adaptés à l'emploi du temps des mères de famille.
- 2.6. Alphabétiser, donner des cours de français.

3.- Suggestions relatives à la production du fichier d'offres.

- 3.1. Augmenter les relations avec les employeurs, aller chercher les offres.
- 3.2. Ne pas limiter la prospection au secteur privé. Contacter les administrations.
- 3.3. Mieux centraliser les offres.
- 3.4. Exiger que les employeurs s'adressent en priorité à l'agence.
- 3.5. Prospecter les emplois saisonniers.

4.- Suggestions relatives à la mise en rapport des offres et des demandes

- 4.1. Définir des priorités (les handicapés, les français, etc.).
- 4.2. Informer des offres indépendamment des zones géographiques.
- 4.3. Proposer des emplois dans d'autres branches que celle du demandeur.
- 4.4. Augmenter les contacts entre les demandeurs et l'agence.
- 4.5. Personnaliser la relation avec le demandeur, traiter son problème particulier.
- 4.6. Ne pas produire de ségrégation entre les demandeurs (Ex : faire autant pour les vieux que pour les jeunes, ne pas se tenir battu en fonction de l'âge du demandeur).
- 4.7. Orienter vers des débouchés effectifs.
- 4.8. Présenter aux offreurs un seul candidat à la fois. Appuyer sa démarche.
- 4.9. Modifier la technique d'affichage des offres.

5.- Suggestions relatives à l'aide financière aux chômeurs (augmenter cette aide pour le recyclage ou pour permettre de s'établir à son compte).

6.- Divers

- 6.1. Oeuvrer pour l'insertion sociale des immigrés.
- 6.2. Eviter le pointage tous les quinze jours pour permettre la recherche d'un emploi à l'étranger.
- 6.3. Vérifier le bien-fondé d'un licenciement pour faute professionnelle avant de supprimer les indemnités de chômage.

- QUESTIONNAIRE "JEUNES"Q. 6 -

- 1- *Orienté par un enseignant.*
2. *Par goût, par vocation.*
3. *Parce que le père ou la mère pratiquait ou avait appris ce métier.*
4. *Ne savait pas quoi faire d'autre.*

Q. 7 -

- *Prothésiste dentaire.*
- *Ingénieur de conception.*
- *Infirmier DE ou en Psychiatrie.*
- *Secrétaire.*

Biographie

Le codage des informations relatives au métier exercé peut être effectué, si nécessaire, à l'aide du ROME et/ou de la nomenclature des branches de l'INSEE. Nos propositions ne concernent que les deux autres colonnes. On peut toutefois prévoir un codage pour les gens qui ont effectué des périodes militaires (au sens large : service national, mais aussi guerre, STO, résistance) et pour ceux qui sont hospitalisés (hôpital psychiatrique) et longue maladie ou en milieu protégé (CAT).

- MOTIF DE LA PERTE D'EMPLOI :

Il est théoriquement très contestable de proposer une répartition entre des cas de mobilité involontaire (tous cas de licenciements) et de mobilité volontaire (cas de démission) dans la mesure où cela peut alimenter l'illusion d'une liberté individuelle totalement désocialisée. Force est néanmoins d'admettre quelques différences entre les déterminismes du premier et du second type.

1.- Causes de licenciement :

- 1- Fermeture de l'entreprise.
- 2- Fin de contrat à durée déterminée.
- 3- Retour du titulaire du poste (après période de remplacement).
- 4- Licenciement pour trop longue maladie.
- 5- Licenciement pour absences répétées.
- 6- Licenciement suite à action revendicative.
- 7- Licenciement pour insuffisance de rendement.
- 8- Licenciement pour faute professionnelle.

2.- Motifs de démission

- 1- Motifs directement liés à l'emploi
 - 1.1. Niveau du salaire
 - 1.2. Relations avec l'employeur
 - 1.3. Intérêt du travail, nature du travail.
 - 1.4. Adéquation emploi/qualification.
 - 1.5. Conditions de travail.
 - 1.6. Déplacements professionnels.
 - 1.7. Type d'horaire de travail (continu, de nuit, sortie tardive, etc.).
 - 1.8. Régularité du travail.
 - 1.9. Durée du travail.
 - 1.10 Distance domicile-travail.

2.- Motifs relatifs à la vie personnelle et familiale

- 2.1. Mariage, divorce, raisons sentimentales diverses.
- 2.2. Maladie, handicap, Accident (du travail, de la route, de chasse), décès.
- 2.3. Naissance et élevage des enfants.
- 2.4. Modifications diverses de l'emploi du conjoint (mutation, licenciement).
- 2.5. Pour suivre une formation (recyclage).

3.- Motifs relatifs à des évènements naturels ou sociaux

- 3.1. Grêle, intempéries (incidences sur les récoltes et abandon d'une exploitation agricole).
- 3.2. Guerres.
- 3.3. Raisons politiques, mouvements sociaux, décolonisation, etc.

II. - QUELQUES ELEMENTS DES CONTEXTES SOCIO-ECONOMIQUES LOCAUX.

1. - *Choix des zones d'enquête.*

L'enquête sur la région Provence Côte-d'Azur a été réalisée dans 5 agences de l'ANPE, à partir du tirage au sort de demandeurs d'emplois à interviewer. Il s'agit de :

- *l'agence de Cavaillon*
- *l'agence de Martigues*
- *l'agence de Marseille-Est*
- *l'agence de Marseille-Ouest*
- *l'agence de Marseille (Cadres).*

Ces 5 agences recouvrent en fait 3 zones, celles de Cavaillon, Martigues, Marseille, trois zones contrastées quant aux conditions de marché du travail qui les caractérisent.

Le choix de ces zones résulte d'une discussion (relativement rapide) entre représentants de l'ANPE et représentants du LEST qui a eu lieu en octobre 77. Les critères qui ont présidé à ce choix ne se réfèrent en aucune manière à une quelconque notion de représentativité. Nous avons plutôt cherché à repérer dans la région des situations contrastées du point de vue des conditions économiques et des structures sociales dans lesquelles se placent à la fois la mise en chômage et le "vécu" du chômage. Nous avons ainsi été amenés à privilégier 3 contextes socio-économiques (1) :

- *un contexte agricole - une culture rurale (Cavaillon) ;*
- *un contexte urbain - à dominante secteur tertiaire (Marseille) ;*
- *un contexte de restructuration industrielle (Martigues).*

(1) *Le nombre de zones a été limité à trois de façon à ne pas déboucher sur des effectifs dérisoires par zone.*

L'agence de Cavaillon couvre une région agricole (fruits et primeurs) et des localités qui vivent au rythme de cette production agricole, dont toutes les activités sont organisées autour de la distribution des produits agricoles. Nous avons considéré que cette structure sociale à prédominance rurale pouvait être liée à des conditions de chômage spécifiques, notamment une insertion du chômeur tout à fait différente de celle des milieux urbains.

L'agence de Martigues couvre une zone (Martigues - Port de Bouc - la Cote Bleue) qui subit depuis 1970, les contrecoups de l'implantation du complexe industrialo-portuaire de Fos : afflux et reflux brutal de population, transformation profonde des conditions d'emploi.

L'agglomération marseillaise se caractérise par contre par des activités industrielles traditionnelles en crise, par un secteur tertiaire surdéveloppé, reliquat de ce qui fut la vocation de Marseille : l'échange, les transactions.

Les conditions de rapidité dans lesquelles ont été choisies les 3 zones ci-dessus ne nous ont pas permis de préciser les éléments pertinents, les dimensions permettant d'opposer ces différents marchés du travail au-delà de grands traits très généraux. En d'autres termes, nous n'avons pas eu le temps de mettre au point une méthodologie très élaborée pour le choix des différentes zones.

2.- Les entretiens avec les chefs d'agence

Le contexte socio-économique est, à plusieurs points de vue un élément important de compréhension des mécanismes qui ont produit la configuration particulière et unique que constitue chaque ensemble de réponses consignées dans chaque interview. C'est, pour tout ou partie, dans ce cadre que s'inscrit la trajectoire professionnelle des individus trajectoire hautement importante pour l'explication des attitudes présentes (c'est-à-dire au moment du questionnaire) par rapport au travail, par rapport au chômage. Et si cette trajectoire modèle les attitudes

des individus, elle est elle-même modelée par les conditions socio-économiques dans lesquelles elle s'est déroulée, elle est une expérience, une perception de ces conditions.

Au cours des entretiens que nous avons eus avec les chefs des agences (de l'ANPE) dans les localités où l'enquête s'est déroulée, l'analyse des conditions socio-économiques locales a été abordée sous deux aspects. D'une part on a tenté de définir la configuration du travail dans la région, à partir du type d'entreprises implantées, de leur taille, de leur branche, leur structure d'emploi, leur politique de recrutement. D'autre part, on s'est attaché à caractériser l'évolution du travail dans la région ces cinq dernières années, à savoir les formes spécifiques prises par la crise et son impact sur le travail : quel type d'entreprise a pu alimenter le chômage, quel type de travail s'est avéré plus vulnérable au risque chômage.

Cette double approche des formes prises par le travail (et le non-travail) dans la région, peut éclairer à la fois les conditions spécifiques locales de mise en chômage et les conditions de réinsertion des chômeurs. Elle peut expliquer en particulier les attitudes vis à vis de l'ANPE.

Un dernier aspect, enfin a été abordé avec les chefs d'agence, celui de la nature des rapports entre les employeurs et les agences de l'ANPE.

3.- Cavaillon et sa région

La région qui relève de l'agence de Cavaillon est une région essentiellement agricole, de grosses exploitations en même temps que d'exploitations de type familial. Trois pôles urbains et industriels : CAVAILLON - APT - PERTUIS - CARPENTRAS).

Autour de Cavaillon, un secteur agricole tourné vers la production de fruits, des exploitations de taille moyenne et de type familial. Ce secteur utilise une main-d'oeuvre saisonnière non-qualifiée, souvent étrangère.

A Cavaillon, premier marché d'intérêt national, en France, les activités les plus importantes sont celles liées au conditionnement et à la distribution des produits agricoles (produits agricoles qui ne viennent d'ailleurs pas de la seule région de Cavaillon et du Vaucluse) : achat, conditionnement et expédition de fruits et légumes, industrie de l'emballage sous toutes ses formes, transports. Dans l'activité la plus représentative de Cavaillon, l'expédition en fruits et légumes, on compte 3 entreprises de plus de 100 salariés, à côté d'autres entreprises de 5 à 25 salariés. La structure des emplois y est très particulière :

- des "acheteurs", formés sur le tas ; ce sont eux qui sont chargés d'acheter les fruits et légumes sur les marchés agricoles ;
- des chauffeurs poids lourds ;
- des ouvrières de conditionnement, qui constituent l'essentiel de l'effectif ;
- des manutentionnaires ;
- quelques administratifs.

A l'exception des acheteurs qui constituent un personnel très stable, l'ensemble de la main-d'oeuvre est embauché de façon saisonnière (de juin à octobre). Ce sont en majorité des femmes, qui se retrouvent inscrites à l'ANPE, entre 2 saisons.

Les autres activités liées à la distribution des produits agricoles, telles que la fabrication d'emballages métalliques ou en bois (5 entreprises de 30 à 50 salariés), les conserveries (entreprises de 50 salariés environ), le transport (1 entreprise de 300 salariés et des entreprises de 25 à 30 salariés, activité très développée à Cavaillon) offrent en majorité des emplois peu qualifiés : chauffeurs, ouvriers spécialisés et des ouvriers professionnels formés sur le tas. Les seuls professionnels avec formation initiale se retrouvent dans l'encadrement et dans l'entretien. D'une façon générale, le recrutement dans ces entreprises qui ont un caractère familial se fait au niveau des relations personnelles.

A côté de ces activités liées à l'agriculture et de loin les plus importantes, deux types d'industrie sont représentées : la métallurgie, et le Bâtiment - Travaux Publics.

La métallurgie, avec des entreprises de chaudronnerie industrielles, de mécanique générale, de constructions métalliques, de fabrication d'appareils de manutention, utilisé en majorité du personnel qualifié très stable (formé sur le tas pour les ouvriers, et diplômé pour les plus jeunes). Peu de création d'emploi dans ce secteur (1).

Dans le Bâtiment - Travaux Publics (2 entreprises de plus de 100 salariés), beaucoup de main-d'oeuvre étrangère et peu qualifiée.

Les zones d'Apt, de Pertuis, de Carpentras bien que moins riches que Cavailion du point de vue agricole et moins importantes du point de vue industriel présentent une structure analogue d'activités économiques.

D'une façon générale les exploitations agricoles y sont plus petites et plus familiales.

A Carpentras, marché d'intérêt national, des expéditeurs de fruits et légumes (d'avril à novembre), des entreprises d'emballages en bois et métalliques, des conserveries. D'autre part un secteur Bâtiment assez développé et une activité maraîchère requérant une main d'oeuvre saisonnière assez importante.

A Apt, l'activité la plus importante, celle des fruits confits a connu en 1974 une crise qui s'est traduite par des restructurations et une diminution des effectifs employés. L'industrie des fruits confits utilise des femmes sans qualification pour le triage et le conditionnement. Dans la ville d'APT, 85% environ des demandeurs d'emploi sont des femmes - l'arrivée des militaires n'est pas étrangère à ce fait car leurs épouses pèsent d'un grand poids sur le marché du travail.

Enfin, Pertuis, gros bourg agricole, doit être considéré comme une cité dortoir, du fait des migrations journalières vers Aix notamment.

(1) Les stages pratiques n'ont pas été utilisés dans ce secteur. Par contre ils ont été utilisés par les commerçants.

La structure des emplois dans la région de Cavaillon dans son ensemble se caractérise donc par une forte proportion d'emplois non-qualifiés et à l'intérieur de ceux-ci par l'importance du travail saisonnier surtout réservé aux femmes et aux étrangers. Les emplois qualifiés sont trop peu représentés pour être susceptibles d'apporter quelques débouchés aux jeunes travailleurs arrivant sur le marché du travail, qui en général quittent le pays.

L'évolution économique de ces dernières années n'a pas entraîné dans la région de fermeture d'usines spectaculaire ou de grosse restructuration (Apt mis à part), mais elle s'est traduite par un resserrement de vis général (de tous les secteurs), des effets d'économie de personnel. La crise a eu un effet d'économie et non pas un effet de restructuration. De ce fait la structure du chômage reproduit un trait caractéristique de la structure d'emploi dans la région, à savoir la grande proportion de personnel non-qualifié, plutôt féminin. Elle rend compte également des économies de personnel qui ont été faites surtout au niveau des emplois administratifs et du secteur de la vente et qui ici encore ont surtout touché les femmes.

Quelques interviews réalisés sur des individus situés au coeur des spécificités locales du marché du travail cavaillonnais telles que nous les avons définies méritent d'être évoqués.

On peut citer l'interview n° 070 qui concerne une femme jeune, née dans la région (résidant chez ses parents et considérant son insertion sociale comme bonne) qui après avoir été apprentie-coiffeuse travaillait de façon saisonnière dans des entreprises agro-alimentaire (6 mois de travail - 6 mois d'inscription à l'ANPE). Citons également l'interview 041 d'une femme de 61 ans qui a travaillé pendant 7 ans dans l'expédition, comme emballeuse puis après une interruption comme vendeuse dans l'alimentation.

Néanmoins, et cette remarque vaut également pour la zone de Marseille, les cas typiques (ceux qui coïncident avec la description globale du marché du travail que nous avons donnée) sont peu nombreux. Une première et rapide vision des questionnaires fait apparaître d'autres éléments susceptibles d'infléchir une biographie professionnelle : notamment la maladie et les accidents. Dans la zone de Martigues par contre l'analyse contextuelle apporte un éclairage intéressant sur les biographies concernées.

4.- Marseille - Est.

A l'intérieur de l'ANPE, l'agence de Marseille-Est est considérée plutôt comme une agence de placement. Peu d'entreprises sont en effet implantées dans la zone relativement étendue qui relève de cette agence. Les activités industrielles et de type tertiaire de l'agglomération marseillaise se trouvent concentrées dans trois grandes zones :

- la zone "Marseille-Nord", zone industrielle qui s'étend du vint-port à Septèmes ;
- la zone industrielle de la "Vallée de l'Huveaune" au Sud-Est de Marseille ;
- le Centre-ville, zone d'emplois tertiaires.

Si l'on s'en tient aux possibilités de travail sur le territoire même de l'agence de Marseille-Est, on constate qu'elles sont excessivement réduites, compte-tenu de la population concernée (1) :

- 6 entreprises de plus de 200 personnes dont 3 entreprises du Bâtiment à chantiers multiples situés hors de la zone, une entreprise de réparation navale, une entreprise de l'industrie chimique à personnel très stable ;
- deux grands magasins ;
- des petites entreprises de réparation automobile utilisant un personnel très qualifié.

(1) Cette population s'est beaucoup accrue dans le courant des 15 dernières années. D'autre part elle est généralement très peu qualifiée, pas assez qualifiée notamment pour occuper les emplois du centre ville avec lequel les possibilités de communication sont les meilleures.

- des petits commerces ;
- des artisans (colonie arménienne) ;
- plusieurs grands hôpitaux, plusieurs cliniques. Le recrutement du personnel des services hospitaliers est fait au niveau de la ville, par les soins de l'Assistance Publique, sans que l'ANPE y soit associée.

Les possibilités d'emploi sur le territoire de Marseille Est (4e, 5e, 12e et 13e arrondissement) sont donc sans commune mesure avec une demande de travail très importante. Cette demande ne trouve d'autre part aucune possibilité de réalisation au niveau de la ville du fait de la récession des activités économiques dans l'agglomération marseillaise.

La ville de Marseille se caractérise depuis longtemps déjà par un état de sous-industrialisation et de rétrécissement général des activités économiques consécutif à la période de décolonisation et de régression de la marine marchande française. Trois grands secteurs d'activité industrielle traditionnelle sont en crise depuis la dégradation des activités portuaires : les industries agro-alimentaires (notamment les corps gras), les industries mécaniques, le textile, l'habillement, les cuirs et peaux.

Cette sous-industrialisation s'accompagne d'un état de sur-développement du secteur tertiaire, à la fois héritage du passé colonial et commercial de Marseille, ville d'échange et conséquence de l'urbanisation rapide (notamment développement de l'immobilier) ces vingt dernières années.

Entre 1968 et 1975, dates des deux derniers recensements généraux de population, la population active ayant un emploi industriel est passée de 72.000 à 62.000 :

| | | |
|--------------------------|---------------|-----------------------------|
| L'industrie représentait | 23,2% | de cette population en 1968 |
| | <i>contre</i> | 19,3% en 1975 ; |
| le Bâtiment représentait | 9,0% | de cette population en 1968 |
| | <i>contre</i> | 9,1% en 1975 ; |
| le Secteur tertiaire | 68,8% | en 1968 |
| | <i>contre</i> | 71,6% en 1975. |

Depuis 1975, le mouvement de dégradation industrielle s'est poursuivi :

- dans les industries alimentaires notamment, fermeture de GERVAIS-DANONE ; réduction d'emploi chez PRIOR ;
- dans les industries mécaniques, notamment GRIFFET ;
- dans le Bâtiment, dégradation progressive et de plus en plus profonde ;
- dans la Réparation navale, avec répercussions sur les nombreux sous-traitants (Cf. TERRIN) ;
- plus récemment il faut signaler le licenciement des travailleurs du METRO de MARSEILLE (1000 LICENCIEMENTS).

La situation industrielle de Marseille se caractérise donc par un état de récession généralisée, encore accrue par le "dessalement" industriel vers la zone de Vitrolles. Le secteur industriel se dégrade dans son ensemble et ceci se manifeste par quelques licenciements spectaculaires mais surtout pas un effet général de non-remplacement, d'accroissement des demandes d'emplois.

Cette situation se répercute maintenant au niveau du secteur tertiaire et se manifeste ici encore par une stagnation des effectifs, voire un non-remplacement des départs.

Dans ce cadre, compte tenu du caractère progressif et relativement ancien de la crise marseillaise et de sa généralisation à tous les secteurs le phénomène chômage résulte plus d'un accroissement des demandes d'emplois (jeunes, nouveaux arrivants) que de vagues de licenciements localisés.

Au niveau de la structure du chômage on constate :

- un accroissement du poids des chômeurs à la recherche d'un emploi, conséquence évidente des développements ci-dessus (plus d'embauche) et du fait que la formation des jeunes à des emplois tertiaires ne faisant pas l'objet d'offre, reste prépondérante à Marseille.

- un accroissement du poids des femmes en partie parce qu'on leur substitue de plus en plus une main-d'oeuvre étrangère (notamment dans les emplois de conditionnement alimentaire) en partie parce qu'elles se sont récemment présentées en nombre sur un marché du travail en régression.

Quelques questionnaires s'inscrivent dans le cadre décrit ci-dessus :

- le questionnaire n°120 retrace une carrière qui s'est déroulée dans la marine marchande ;
- le questionnaire 055 concerne une femme comptable dans une savonnerie licenciée lors d'un licenciement économique partiel ;
- plusieurs cas de chômeurs ayant occupé des emplois de type tertiaire, tels que chef comptable dans des sociétés de transport, de promotion immobilière (questionnaire n°090), déménageur (questionnaire n° 019), commis en douane, représentant de commerce (questionnaire n°158) ;
- plusieurs cas de chômeurs ayant occupé des emplois dans le Bâtiment (questionnaires 020, 079, 084, 129, 027).

Si on retrouve assez souvent des mises en chômage consécutives à l'exercice d'un emploi (ou plusieurs) dans le Bâtiment et dans le secteur tertiaire, il semble par contre que les effets de la crise dans les activités traditionnelles marseillaises (agro-alimentaires ; textiles ; marine marchande) n'apparaissent pas de façon prégnante au niveau des demandeurs d'emploi (soit qu'il y ait eu mise à la retraite soit que les demandeurs d'emploi concernés se soient retirés du marché du travail marseillais).

5.- Martigues et sa région.

Le territoire de l'agence de Martigues couvre grossièrement la langue de terre qui s'étend entre l'étang de Berre et la mer et comprend essentiellement 2 villes moyennes : Martigues et Port de Bouc, et quelques petites agglomérations telles que Cary-le-Rouet, Sausset-les-Pins (station balnéaire) et St-Mitre les Remparts, Châteauneuf.

Ces dernières années deux faits importants et qui ont affecté différemment les deux villes de Martigues et Port de Bouc, ont profondément modifié la structure du système productif dans la région : D'une part le déclin (voire l'extinction) des activités dans la zone industrielle à l'Est du Canal de Caronte (canal qui relie la mer à l'étang de Berre, et sur les bords duquel se trouve Port de Bouc côté mer, Martigues côté Etang) explique "l'engourdissement de Port de Bouc. D'autre part l'implantation du complexe sidérurgique de Fos sur Mer, ses conséquences sur le tissu industriel local, les transferts de population auxquels elle a donné lieu, ont profondément modifié les conditions du marché de travail, dans la région, notamment à Martigues.

Avant l'implantation de Fos (dans les années 60) l'appareil industriel de la région Martigues - Port de Bouc s'organise autour :

- du pétrole et de la pétrochimie,

Esso, Shell, BP, CFP, Naphtachimie, Shell-Chimie ont construit des raffineries et des installations de chimie de synthèse autour de l'Etang de Berre et ont induit la création d'entreprises sous-traitantes (personnel d'entretien à Martigues). Actuellement ce groupe constitue toujours un puissant ensemble industriel dans la région.

- des chantiers de construction navale à Port de Bouc ;

- des activités portuaires de Lavéra et de Port de Bouc (1)

- de la pêche

(1) Nous omettons volontairement de mentionner l'industrie aéronautique (la SNIAS) implantée à Marignane, qui semble avoir peu d'influence sur le marché du travail qui nous concerne (peu de migrations alternantes entre Martigues/Port de Bouc et Marignane ; seule exception Châteauneuf-les-Martigues).

Toutes ces activités requièrent un personnel généralement qualifié formé à l'intérieur de l'entreprise.

La fermeture des chantiers navals de Port de Bouc en 1965 (qui comptaient alors 1500 salariés) porte un coup très grave à l'activité économique de cette ville.

A partir de 1970, jusqu'en 74, la construction du complexe de Fos donne lieu à un afflux de population de chantier, dont les effets se font fortement sentir sur la ville de Martigues, notamment.

"L'objectif qui a constamment prévalu dans l'organisation des chantiers a été de faire en sorte que ceux-ci se terminent le plus vite possible : la mobilisation de la main-d'oeuvre s'est donc avérée exceptionnelle dans sa dimension en effectif et dans sa concentration dans le temps. En juin 73, le chantier de la SOLMER occupait à lui seul 14500 salariés, la zone industrielle et portuaire dans son ensemble près de 17.000 ... (on a assisté) ... à une multiplication des campings et des foyers-hôtels qui ont été surpeuplés en 1972 et 1973 puis désertés à partir de 1974" (1). Martigues devient à cette époque-là la capitale nationale du travail intérimaire. Tandis que la main-d'oeuvre régionale utilisée est peu qualifiée on assiste à une implantation de main-d'oeuvre qualifiée d'origine extra-régionale. L'afflux de population de chantier se fixe en partie à Martigues. Durant cette période, de grands établissements s'installent à Fos ; il s'agit :

- . de l'usine d'ICI - Industrie chimique
- . de la CFEM - constructions métalliques
- . d'UGINE-ACIER - production d'aciers spéciaux
- . de la SOLMER - sidérurgie.

Mais, on le sait, cette implantation nouvelle n'a pas sur l'industrie locale les effets d'entraînement escomptés. On constate simplement la création d'un réseau d'entreprises sous-traitantes, très dépendantes des grands établissements ci-dessus et utilisant du personnel intérimaire

(1) Alain CHENU, *L'accès aux emplois industriels*, CEREP, juin 1975.

Les emplois industriels créés dans le complexe industriel portuaire se composent d'une proportion importante d'emplois qualifiés ou hautement qualifiés mais ils ont été pourvus par appel à un marché qui dépasse le cadre régional. En particulier le noyau de démarrage des entreprises est en grande partie d'origine extra-régionale. Autour des grands établissements gravitent tout un ensemble d'entreprises de service aux entreprises (Bureaux d'études, nettoyage industriel, travail temporaire), qui, après avoir connu une période euphorique en 1970-74, se trouvent actuellement durement touchées par la crise nationale.

Seules les entreprises de service aux ménages qui ont connu une croissance d'activité moins spectaculaire sont moins affectées par le ralentissement de l'économie (1). Il s'agit notamment de la santé (cliniques, hôpitaux), des services culturels et services éducatifs, des petites activités touristiques.

A Martigues on a vu ainsi se créer des emplois dans les "grandes surfaces", dans les banques, dans les cliniques, dans les hôpitaux (création d'un hôpital psychiatrique), dans les entreprises de nettoyage industriel, créations d'emplois qui sont loin de compenser, on le sait, le phénomène général de concentration des effectifs.

Cette histoire récente permet d'apporter un éclairage sur les conditions particulières de mise en chômage dans la région. On a constaté en effet d'une part, le fait que la main-d'oeuvre locale ait été relativement écartée de l'embauche au profit d'une main-d'oeuvre extra-régionale, d'autre part l'appel massif à une main-d'oeuvre intérimaire. A cela il faut ajouter le déclin voire la fermeture d'entreprises anciennes ou récentes, déclin lié à l'implantation de Fos et/ou à la crise nationale

En définitive les conditions de production du chômage dans la région s'organisent autour des quatre éléments suivants :

- le déclin et la fermeture d'un certain nombre d'entreprises très importantes pour l'avenir économique de Port de Bouc et Martigues :

(1) Il faut dire que Martigues est passée de 15.000 habitants avant l'implantation de Fos à 40.000 habitants après Fos.

- . Fermeture des chantiers navals de Port de Bouc (1500 salariés), d'une usine de fabrication d'acide sulfurique (la Vieille Montagne) : 600 salariés), de la fabrication de tuyauteries à Eternit (qui est passé de 1500 à 300 salariés). Toutes ces entreprises employaient un personnel très qualifié, stable, formé sur le tas.
- . Fermeture d'un certain nombre de petites entreprises de Bâtiment, de Dragage qui ont craqué au moment des chantiers de Fos car elles n'ont pas pu s'adapter, l'objet à produire ayant changé d'échelle.
- . Restructuration de l'usine LESIEUR qui, après avoir été fermée, a été remise en activité il y a six ans. La restructuration s'effectue sur la base de l'embauche de main-d'oeuvre intérimaire pour la quasi-totalité du personnel.

Plus récemment des tentatives de création d'entreprises de grosse chaudronnerie, de chaudronnerie maritime se soldent par un échec. Beaucoup de sociétés d'engineering créées dans les années 74-75 et qui employaient des cadres, des techniciens, des secrétaires ont cessé leur activité.

- le rôle très important du travail intérimaire dans la région.

Bien qu'avec la fin des chantiers le nombre d'entreprises de travail intérimaire ait beaucoup diminué (seules sont présentes maintenant des entreprises d'envergure nationale) il reste que le travail intérimaire représente une part importante de travail sur la région et transforme un certain nombre d'emplois qui pourraient être permanents en emplois temporaires. Notamment la plupart des entreprises sous-traitantes situées dans la zone de Fos, fait appel à de la main-d'oeuvre temporaire pour ce qui concerne les emplois non-qualifiés, notamment des monteurs (OS).

Rappelons le cas de Lesieur qui base sa politique de recrutement sur le travail temporaire.

- les conséquences de l'important afflux de population.

D'une part, une partie de la population attirée par les chantiers de Fos s'est fixée dans la région, d'autre part, l'implantation de main-d'oeuvre extra-régionale pour pourvoir les emplois qualifiés non seulement a gêné l'absorption du chômage local mais a induit une autre forme de chômage : celui des femmes de travailleurs venus résider dans la zone de Fos.

Enfin, d'une façon générale, la mise au chômage des hommes, révèle une demande de travail non exprimée jusqu'à présent, celle des femmes des chômeurs.

- les sorties de l'appareil scolaire

A la pénurie quantitative d'emploi il faut ajouter la non adaptation du système de formation dans la région : les hommes sont formés pour des secteurs où il n'y a pas de possibilités d'emploi dans la région - ou n'ont qu'un niveau insuffisant (CAP). Depuis peu (1976) il existe une formation d'opérateur de raffinerie (pétrochimie) à Marignane, formation qui était auparavant acquise sur le tas.

Les femmes continuent à être dirigées vers des CAP de couture ou d'art ménager.

Tous ces éléments expliquent le poids énorme des jeunes et des femmes dans la structure du chômage dans la région.

On retrouve chez les demandeurs d'emplois interviewés, toutes les conditions de mise en chômage évoquées ci-dessus.

Les nombreux cas de chômage après un licenciement économique total ou partiel se rapportent :

- à l'extinction des activités dans la zone du canal de Caronte : licenciement dans l'industrie chimique (La Vieille Montagne) en 1974 : cf. les questionnaires 057, 038 ; licenciement (après un accident de travail ayant entraîné une trop longue absence) chez Eternit : cf. questionnaire 028, licenciement (en 68) dans une blanchisserie qui travaillait pour la marine marchande, cf. questionnaire 030.

- aux conséquences de la fin des chantiers de Fos : reflux brutal de population d'une part (conséquences sur le secteur tertiaire) et disparition d'un certain nombre d'activités spécifiquement liées aux chantiers, d'autre part : licenciement dans un grand garage en 76 (questionnaire 104), fermeture d'un hôtel-restaurant (questionnaire 007), licenciement pour baisse d'activité dans un restaurant-pizzeria en 75 (questionnaire 071), licenciement dans une agence immobilière qui ferme en 1975 (cf. questionnaire 02) fermeture dans une usine de charpente métallique (questionnaire 035), licenciement économique partiel dans une entreprise sous-traitante de Solmer (questionnaire 094).

- à des fins de mission interim dans des entreprises telles que Lesieur dont nous savons qu'elle utilise systématiquement le travail intérimaire (cf. questionnaire 008), ou telle que la SOLMER (cf. questionnaire 106).

Enfin on retrouve beaucoup de femmes à la recherche d'un premier emploi et titulaire du CAP sténo-dactylo ou du CAP d'aide comptable (questionnaires 053, 043, 032, 056, 100, 121, etc.) et le cas des femmes qui s'inscrivent à l'ANPE après leur arrivée dans la région de Fos où leur mari a trouvé un emploi (questionnaire 125).

A N N E X E S

- 1.- Lettre de convocation et bulletin-réponse.
 - 2.- Lettre aux maires.
 - 3.- Lettre de confirmation d'un rendez-vous proposé par l'enquêté (e).
 - 4.- Lettre de relance, pour les personnes ayant accepté le rendez-vous et ne s'y étant pas présentées.
 - 5.- Lettre d'excuse et de relance pour les personnes ayant reçu le 1er formulaire de la lettre de convocation.
(Avant adjonction de l'encart de bas de page).
 - 6.- Annexe statistique sur les taux de participation à l'enquête.
 - 7.- Lettre d'une personne contactée pour l'enquête.
-

ANNEXE 1

LETTRE DE CONVOCATION
(exemplaire "monsieur")

ET BULLETINS-REPONSE

lest

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Aix-en-Provence le

LABORATOIRE
D'ÉCONOMIE
ET DE SOCIOLOGIE
DU TRAVAIL

Monsieur,

Vous êtes demandeur d'emploi et, à ce titre, sans doute est-il inutile de vous expliquer longuement la gravité du chômage et l'intérêt de chercher à y porter remède.

L'agence nationale pour l'emploi, soucieuse de mieux comprendre qui est frappé par le chômage et d'évaluer la qualité du service public qu'elle rend, a demandé à des centres de recherches universitaires de quatre régions de France d'effectuer une étude sur ces problèmes. Notre laboratoire a accepté cette mission pour ce qui concerne la région Provençale.

Des demandeurs d'emploi de tous âges ont été tirés au hasard dans les fichiers des agences de Cavaillon, Martigues et Marseille Ouest. Vous faites partie de l'échantillon et, pour cette raison, nous venons solliciter votre participation.

Il est important que vous sachiez que votre liberté d'accepter ou de refuser est totale. Notre laboratoire a accepté de réaliser cette étude car il la croit utile et importante. Nous espérons donc que vous partagerez ce point de vue (malgré le pessimisme qui est peut-être le vôtre) et que vous nous donnerez votre accord.

Cette étude est, évidemment, soumise à la loi sur le secret statistique et les réponses sont strictement anonymes. Le Centre National de la Recherche Scientifique, organisme public, est totalement indépendant de l'A.N.P.E. et de toute autre administration.

La durée approximative de l'entretien que nous sollicitons est d'une heure 30'.

Nous vous proposons un rendez-vous avec un enquêteur le :

Si ce rendez-vous ne vous convient pas, vous pouvez nous en proposer un autre à votre convenance en précisant bien le jour, l'heure et le lieu. En nous répondant assez vite, vous faciliterez grandement notre travail d'organisation de l'enquête.

Avec nos remerciements, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

M. ARLIAUD

P.S. Vos frais de déplacement peuvent vous être remboursés au tarif des transports publics, sur présentation d'un justificatif, lors de votre rendez-vous.

ATTENTION

VEUILLEZ BIEN, DANS TOUS LES CAS (acceptation ou refus)
NOUS RENVOYER LE BULLETIN REPONSE CI-JOINT.

Un certain nombre de personnes se sont présentées au rendez-vous sans avoir répondu qu'elles acceptaient et n'ont pas trouvé l'enquêteur qui ne se déplace que lorsque le rendez-vous est confirmé.

Merci

BULLETIN REPONSE (1)

Monsieur ou Madame.....

Adresse.....

.....

- refuse de participer à l'enquête (2)

- accepte le rendez-vous proposé

- accepte de participer à l'enquête mais
souhaite un autre rendez-vous

Si vous souhaitez un autre rendez-vous veuillez faire ici vos propositions en précisant bien le jour, le lieu et l'heure (3).

1ère proposition :.....

.....

2ème proposition :.....

.....

3ème proposition

.....

(1) A retourner le plus tôt possible s'il vous plait

(2) Cocher la case qui correspond à votre réponse

(3) Si vous faites vous même une ou plusieurs propositions de rendez-vous, nous vous informerons par retour du jour qui aura été retenu. Vous pouvez consulter au verso de cette feuille, les possibilités de lieux de rendez-vous qui vous sont offertes.

Verso de la lettre d'apogée

- SI LE RENDEZ-VOUS QUE NOUS VOUS PROPOSONS NE VOUS CONVIENT PAS, VOUS POUVEZ EN FIXER VOUS MEME UN AUTRE SELON L'UNE DES MODALITES SUIVANTES :

1 - Si vous dépendez de l'agence de CAVAILLON,

- . A votre domicile
- . Au centre administratif, Avenue de Stalingrad à CAVAILLON. tel. 78.15.96
- . Dans les locaux de l'ANPE, Bd ~~Jean Jaurès~~ ^{G. Clémence} à CAVAILLON. Tel. 71.39.77
- . A la salle de réunion municipale, avenue du Maréchal Leclerc à PERTUIS
- . A la "Maison Boyer", 3 rue de l'Amphithéâtre à APT

2 - Si vous dépendez de l'agence de MARSEILLE,

- . A votre domicile
- . Au Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse (CIDJ), 4, rue de la Visitation, MARSEILLE (5e). Tel. 49.19.40
- . Dans les locaux de l'ANPE, 223, rue St Pierre à MARSEILLE. Tel. 47.41.83

3 - Si vous dépendez de l'agence de MARTIGUES,

- . A votre domicile
- . Au centre social Paradis St Roch, à MARTIGUES. Tel. 80.45.53
- . Dans les locaux de l'ANPE, Bd Notre Dame à MARTIGUES. Tel. 80.08.62
- . Salle Canepa, Avenue Joseph Arrighi à CARRY LE ROUET
- . Au centre culturel "Elsa Triolet", Bd Dominique Nicotra à PORT DE BOUC, tel. 06.39.09.
- . A la "Maison pour tous", rue du Vieux Moulin à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, tel. 88.84.50

VENIR EN PERSONNE A L'ADRESSE INDICEE
inscrite à l'agence de Marseille. C'EST

- SI LE RENDEZ-VOUS QUE NOUS VOUS PROPOSONS NE VOUS CONVIENT PAS, VOUS POUVEZ EN FIXER VOUS MEME UN AUTRE SELON L'UNE DES MODALITES SUIVANTES :

- 1 - Au Centre d'animation de quartier (CAQ), 10, Avenue de la Corse, MARSEILLE (7ème). Tel. 33.27.60 (cette avenue prolonge le Bd. de la Corderie en direction de la place du 4 Septembre).
- 2 - A la maison de l'Etranger, 16, rue Antoine Zattara, MARSEILLE (3ème) Tel. 95.90.15 (Cette maison se situe à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et de la rue Antoine Zattara, à proximité de la gare St. Charles).
- 3 - Au centre d'Information et Documentation Jeunesse (CIDJ), 4, rue de la visitation MARSEILLE (4ème) (ce centre se situe à proximité de la salle Vallier). Tel. 49.19.40.
- 4 - A votre domicile
- 5 - Dans les locaux de l'ANPE, 10, rue girardin MARSEILLE (7ème). Tel. 52.81.40

Nous espérons vous permettre ainsi de participer à notre étude en vous causant le moins de dérangement possible.

ANNEXE 2

LETTRE AUX MAIRES

leat

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Aix, le 13 décembre 1977

LABORATOIRE
D'ÉCONOMIE
ET DE SOCIOLOGIE
DU TRAVAIL

Monsieur le Maire
Mairie de

N/Ref. : AM/NG/12/1566

Monsieur le Maire,

Notre Laboratoire va incessamment entreprendre dans la région une étude commanditée par l'Agence Nationale pour l'Emploi qui a pour but de mieux comprendre les mécanismes de production du chômage et d'évaluer la qualité du service public rendu par l'Agence.

Cette étude a une importance sociale évidente et doit être faite avec une rigueur particulière. Un questionnaire sera présenté à une centaine de personnes inscrites auprès de l'Agence Nationale de l'Emploi de Martigues.

Un local est nécessaire aux enquêteurs qui assure à la fois la tranquillité de l'entretien et sa sérénité. Les locaux de l'agence de sont assez exigus d'une part et d'autre part il est préférable que ces interviews aient lieu dans un cadre où la liberté du propos soit la plus grande possible (l'anonymat étant, par ailleurs, une règle déontologique impérieuse de notre travail).

Vous serait-il possible de nous aider à trouver une solution qui corresponde à ce souhait ? Un local pourrait-il être mis à notre disposition dans un centre social ou une maison de jeunes par exemple ?

Espérant que vous saurez comprendre le souci qui nous anime et que vous pourrez nous apporter votre aide, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, avec nos remerciements, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur



G. ROUSTANG

Monsieur Michel ARLIAUD, qui vous remettra cette lettre, est chargé de la mise en place de cette enquête.

ANNEXE 3

LETTRE DE CONFIRMATION D'UN RENDEZ-VOUS
PROPOSE PAR L'ENQUETE (E)

Aix en Provence le

lest

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LABORATOIRE
D'ÉCONOMIE
ET DE SOCIOLOGIE
DU TRAVAIL

M

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre bulletin réponse et de vous informer qu'un de nos enquêteurs (trices) sera à votre disposition le :

Vous remerciant vivement de votre participation, je vous prie de bien vouloir agréer, M , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. ARLIAUD.

ANNEXE 4

LETTRE DE RELANCE
POUR LES PERSONNES AYANT ACCEPTE LE RENDEZ-VOUS
ET NE S'Y ETANT PAS PRESENTEES

(Exemplaire "monsieur")

Aix, le

lest

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LABORATOIRE
D'ÉCONOMIE
ET DE SOCIOLOGIE
DU TRAVAIL

N/Réf MA/CE/01/ 132

Monsieur,

Notre enquêteur (trice) nous informe que vous n'avez pas pu vous présenter à votre rendez-vous du :

Sans doute avez-vous eu un empêchement, Je vous envoie donc un nouveau bulletin-réponse qui vous permettra de nous faire des propositions de rendez-vous. Une fois en possession de vos propositions, nous vous confirmerons le rendez-vous qui sera retenu.

Vous remerciant très vivement de votre participation, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération.

Le responsable de la recherche.

M. ARLIAUD,

ANNEXE 5

LETTRE D'EXCUSES ET DE RELANCE POUR
LES PERSONNES AYANT REÇU LE PREMIER
FORMULAIRE DE LA LETTRE DE CONVOCATION

(avant adjonction de l'encart en bas de page)

(Exemplaire "monsieur")



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LABORATOIRE
D'ÉCONOMIE
ET DE SOCIOLOGIE
DU TRAVAIL

Monsieur,

Notre Laboratoire a sollicité votre participation à une enquête sur les demandeurs d'emploi et vous n'avez pas renvoyé le bulletin réponse qui était joint à la lettre.

Nous savons aujourd'hui que certains d'entre vous se sont présentés au rendez-vous que nous proposons sans avoir répondu qu'ils acceptaient. De ce fait, ils n'ont pas rencontré l'enquêteur qui ne se déplace que lorsque le rendez-vous est confirmé par vous.

Navrés de ce malentendu et de savoir que vous vous êtes peut être dérangé pour rien, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer le bulletin réponse à l'aide de l'enveloppe timbrée ci-jointe.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

M. ARLIAUD.

PS. Il est évident que nous souhaitons votre participation car, sans vous, comment pourrions nous améliorer la connaissance des problèmes sociaux ? Toutefois, nous vous avons déjà indiqué que vous êtes entièrement libres de votre décision. Si, dans chaque cas (acceptation ou refus) vous pensez à nous donner votre réponse, vous faciliteriez grandement notre travail. merci d'avance.

ANNEXE 6

TAUX DE PARTICIPATION
Résultats statistiques

R E S U L T A T S G L O B A U X

- . 496 personnes convoquées (1)
- . 153 entretiens réalisés (30,8%)
- . 132 refus (26,6%)
- . 211 non-réponses (42,5%)

Résultats globaux par agence

(voir détail pages suivantes)

| | <i>CONVOQUES</i> | <i>REALISES</i> | <i>REFUS</i> | <i>NR</i> |
|--------------------|------------------|-----------------|---------------|---------------|
| . CAVAILLON | 125 | 49 (39,2%) | 43 (34,4%) | 33 (26,4%) |
| . MARTIGUES | 129 | 39 (30,2%) | 32 (24,8%) | 38 (44,9%) |
| . MARSEILLE EST | 130 | 32 (24,6%) | 39 (30,0%) | 59 (45,4%) |
| . MARSEILLE OUEST | 96 | 25 (26,0%) | 14 (14,5%) | 57 (59,3%) |
| . MARSEILLE CADRES | 16 | 8 (50,0%) | 4 (25,0%) | 4 (25,0%) |

(1) *Ne sont comptabilisées ici que les personnes effectivement convoquées. Un certain nombre d'adresses inexactes ou incomplètes ont entraîné le retour des convocations à l'enquête ; ces convocations n'ont évidemment pas été comptabilisées.*

AGENCE DE CAVAILLON

| | | <i>Convoqués</i> | <i>Réalisés</i> | <i>%</i> | | <i>Refus</i> | <i>%</i> | | <i>N.R.</i> | <i>%</i> | |
|-----------|----------|------------------|-----------------|----------|------|---------------|----------|------|---------------|----------|------|
| < 25 ANS | <u>H</u> | 4 | 1 | 25 | 37,9 | 1 | 25 | 37,9 | 2 | 50 | 24,1 |
| | <u>F</u> | 25 | 10 | 40 | | 10 | 40 | | 5 | 20 | |
| 25-49 ANS | <u>H</u> | 18 | 8 | 44,4 | 33,3 | 5 | 27,7 | 37,6 | 5 | 27,7 | 28,9 |
| | <u>F</u> | 51 | 15 | 29,4 | | 21 | 41,1 | | 15 | 29,4 | |
| > 49 ANS | <u>H</u> | 15 | 10 | 66,6 | 55,5 | 3 | 20 | 22,2 | 2 | 13,3 | 22,2 |
| | <u>F</u> | 12 | 5 | 41,6 | | 3 | 25 | | 4 | 33,3 | |
| | | 125 | 49 (39,2%) | | | 43 (34,4%) | | | 33 (26,4%) | | |

AGENCE DE MARTIGUES

| | | <i>Convoqués</i> | <i>Réalisés</i> | <i>%</i> | | <i>Refus</i> | <i>%</i> | | <i>N.R.</i> | <i>%</i> | |
|-----------|----------|------------------|-----------------|----------|------|---------------|----------|------|---------------|----------|------|
| < 25 ANS | <u>H</u> | 4 | 1 | 25 | 30,4 | 2 | 50 | 28,2 | 1 | 25 | 41,3 |
| | <u>F</u> | 42 | 13 | 30,9 | | 11 | 26,2 | | 18 | 42,8 | |
| 25-49 ANS | <u>H</u> | 26 | 6 | 23 | 28,5 | 8 | 30,7 | 23,2 | 12 | 46,1 | 48,2 |
| | <u>F</u> | 30 | 10 | 33,3 | | 5 | 16,6 | | 15 | 50 | |
| > 49 ANS | <u>H</u> | 16 | 4 | 25 | 33,3 | 5 | 31,2 | 22,2 | 7 | 43,7 | 44,4 |
| | <u>F</u> | 11 | 5 | 45,4 | | 1 | 9,1 | | 5 | 45,4 | |
| | | 129 | 39 (30,2%) | | | 32 (24,8%) | | | 58 (44,9%) | | |

A G E N C E D E M A R S E I L L E - E S T

| | | <i>Convoqués</i> | <i>Réalisés</i> | <i>%</i> | | <i>Refus</i> | <i>%</i> | | <i>N. R.</i> | <i>%</i> | |
|-----------|----------|------------------|-----------------|----------|------|---------------|----------|------|---------------|----------|------|
| < 25 ANS | <u>H</u> | 12 | 5 | 41,6 | 20,6 | 2 | 16,6 | 31,0 | 5 | 41,6 | 48,2 |
| | <u>F</u> | 17 | 1 | 5,8 | | 7 | 41,1 | | 9 | 52,9 | |
| 25-49 ANS | <u>H</u> | 21 | 6 | 28,5 | 28,5 | 5 | 23,8 | 23,3 | 10 | 47,6 | 46,6 |
| | <u>F</u> | 39 | 12 | 30,7 | | 9 | 23 | | 18 | 46,1 | |
| > 49 ANS | <u>H</u> | 23 | 8 | 34,7 | 19,5 | 8 | 34,7 | 39,0 | 7 | 30,4 | 41,4 |
| | <u>F</u> | 18 | 0 | 0 | | 8 | 44,4 | | 10 | 55,5 | |
| | | 130 | 32 (24,6%) | | | 39 (30,0%) | | | 59 (45,4%) | | |

A G E N C E D E M A R S E I L L E - O U E S T

| | | <i>Convoqués</i> | <i>Réalisés</i> | <i>%</i> | | <i>Refus</i> | <i>%</i> | | <i>N.R.</i> | <i>%</i> | |
|-----------|----------|------------------|-----------------|----------|------|---------------|----------|------|---------------|----------|------|
| < 25 ANS | <u>H</u> | 15 | 3 | 20 | 18,2 | 2 | 13,3 | 9,0 | 10 | 66,6 | 72,7 |
| | <u>F</u> | 7 | 1 | 14,2 | | 0 | 0 | | 6 | 85,8 | |
| 25-49 ANS | <u>H</u> | 32 | 12 | 37,5 | 30,0 | 4 | 12,5 | 16,0 | 16 | 50 | 54,0 |
| | <u>F</u> | 18 | 3 | 16,6 | | 4 | 22,2 | | 11 | 61,1 | |
| > 49 ANS | <u>H</u> | 16 | 4 | 25 | 25,0 | 1 | 6,2 | 16,6 | 11 | 68,7 | 58,3 |
| | <u>F</u> | 8 | 2 | 25 | | 3 | 37,5 | | 3 | 37,5 | |
| | | 96 | 25 (26%) | | | 14 (14,5%) | | | 57 (59,3%) | | |

AGENCE DE MARSEILLE (CADRES)

| | | <i>Convoqués</i> | <i>Réalisés</i> | <i>%</i> | | <i>Refus</i> | <i>%</i> | | <i>N.R.</i> | <i>%</i> | |
|-----------|----------|------------------|-----------------|----------|------|--------------|----------|------|-------------|----------|------|
| < 25 ANS | <u>H</u> | 3 | 1 | 33,3 | 50,0 | 1 | 33,3 | 25,0 | 1 | 33,3 | 25,0 |
| | <u>F</u> | 1 | 1 | 100 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | |
| 25-49 ANS | <u>H</u> | 6 | 3 | 50,0 | 37,5 | 1 | 16,6 | 25,0 | 2 | 33,3 | 37,5 |
| | <u>F</u> | 2 | 0 | 0 | | 1 | 50,0 | | 1 | 50,0 | |
| > 49 ANS | <u>H</u> | 3 | 3 | 100 | 75,0 | 0 | 0 | 25,0 | 0 | 0 | 0 |
| | <u>F</u> | 1 | 0 | 0 | | 1 | 100 | | 0 | 0 | |
| | | 16 | 8 (50%) | | | 4 (25%) | | | 4 (25%) | | |

PARTICIPATION SELON LE SEXE

(Toutes Agences)

| | CONVOQUES | REALISES | REFUS | N. R. |
|--------|-----------|---------------|---------------|----------------|
| HOMMES | 214 | 75 (35%) | 48 (22,4%) | 91 (42,5%) |
| FEMMES | 282 | 78 (27,6%) | 84 (29,7%) | 120 (42,5%) |

PARTICIPATION SELON L'AGE

(Toutes Agences)

| | CONVOQUES | REALISES | REFUS | N.R. |
|-----------|-----------|---------------|---------------|----------------|
| < 25 ans | 130 | 37 (28,4%) | 36 (27,7%) | 57 (43,8%) |
| 25-49 ans | 243 | 75 (30,8%) | 63 (25,9%) | 105 (43,2%) |
| > 49 ans | 123 | 41 (33,3%) | 33 (26,8%) | 49 (39,8%) |

PARTICIPATION SELON LE SEXE ET L'AGE

| | | <i>Convoqués</i> | <i>Réalisés</i> | <i>Refus</i> | <i>N. R.</i> |
|--------------------|----------|------------------|-----------------|---------------|---------------|
| <u>< 25 ANS</u> | . Hommes | 38 | 11 (28,9%) | 8 (21%) | 19 (50%) |
| | . Femmes | 92 | 26 (28,2%) | 28 (30,4%) | 38 (41,3%) |
| <u>25-49 ANS</u> | . Hommes | 103 | 35 (33,9%) | 23 (22,3%) | 45 (43,6%) |
| | . Femmes | 140 | 40 (28,5%) | 40 (28,5%) | 60 (42,8%) |
| <u>> 49 ANS</u> | . Hommes | 73 | 29 (39,7%) | 17 (23,2%) | 27 (36,9%) |
| | . Femmes | 50 | 12 (24%) | 16 (32%) | 22 (44%) |

ANNEXE 7

LETTRE D'UNE PERSONNE CONTACTEE
POUR L'ENQUETE

C.N.R.S.
Laboratoire d'Economie et de Sociologie
du Travail
Chemin du Coton-Rouge
I3100 AIX EN PROVENCE

Messieurs,

J'ai bien reçu en son temps votre lettre du 15 février et je vous prie de m'excuser de n'y avoir pas donné suite plus tôt.

Je vous retourne votre bulletin réponse sans l'avoir complété. Ce n'est pas que je "refuse" de participer à l'enquête dont vous êtes chargés mais je pense que ce que je pourrais vous dire ne servirait à rien. D'ordre général, je ne vous apprendrais rien que vous ne sachiez déjà. Quant à mon cas personnel, à quelques détails près, je présume qu'il ne doit pas être exceptionnel. A quoi cela vous servirait-il davantage de le connaître ?

Une enquête de plus ? Pour établir de nouvelles statistiques ? A quoi bon. De toute façon, aussi intègres que seraient vos statistiques, il se trouvera toujours quelqu'un pour les mettre en doute ou les contester.

D'autre part, si mieux connaître un problème peut effectivement contribuer à le résoudre, ce ne me semble pas le cas en l'occurrence. Le chômage ne date pas d'hier. Je présume que depuis des années qu'il existe, l'on a plus rien à apprendre sur les problèmes qu'il pose. Ce n'est pas pour autant qu'ils ont été résolus, bien que nul n'en ignore la solution: CREER DES EMPLOIS. Je ne vois pas quelles données nouvelles pourrait apporter votre enquête, à moins d'admettre que rien de sérieux n'a été fait jusqu'ici.

Quant "aux soucis" de l'A.N.P.E. permettez-moi de vous exprimer mon extrême étonnement en apprenant qu'Elle n'a pas encore compris depuis si longtemps, "qui est frappé par le chômage," ni qu'Elle n'en sache pas davantage quant à la valeur de "la qualité du service public qu'elle rend."

Il n'est pas nécessaire, en effet, de m'expliquer longuement "la gravité du chômage" J'en sais quelque chose. Mais je constate que j'ai été bien naïve jusqu'ici en pensant que l'on n'avait pas attendu ce jour, pour se rendre compte de "l'intérêt de chercher à y porter remède."

Lorsque depuis CINQ ans l'on cherche en vain du travail, que de surcroît l'on se trouve dans une situation familiale particulièrement pénible, ne pensez-vous pas que l'on puisse avoir quelques raisons d'être pessimiste, comme vous le dites. Mais aussi, extrêmement amer et souvent découragée. C'est le moins que j'en dirai.

Quoiqu'il en soit, jugez plutôt.

Née en 1954 (quatrième d'une famille de sept enfants) j'ai quitté l'Ecole en 1973, sans obtenir le C.A.P. d'Employée de Bureau que je préparais. Je possède quelques notions de sténo et pratique aussi la dactylographie.

Je n'ai jamais pu poursuivre des études normales par suite de fréquents changements d'Etablissement scolaires, en raison de changements de résidence successifs nécessités par la profession de mon père. (Travaux Publics)

En décembre 1973, par relations, j'ai trouvé un premier emploi. J'ai été embauchée à [redacted], à titre provisoire, en qualité de Secrétaire, pour remplacer une personne en Congé de Maternité. Cette dame ayant repris le travail, j'ai été remerciée fin mars 1974. Je me suis faite inscrire, pour la première fois, à l'A.N.P.E. le [redacted] 1974.

Ayant appris que l'Hôpital de [redacted] recherchait du Personnel Supplément, pour la période des Congés, j'ai fait une demande et je fus embauchée le 1er mai 1975 comme Auxillaire Temporaire. Je travaillais comme femme de ménage, au Service Général.

.../...

Au retour de congé du Personnel titulaire, je fus licenciée le 31 juillet 1975.

Je me suis à nouveau faite inscrire à l'A.N.P.E. Cet Organisme ne m'a jamais proposé le moindre emploi, bien que j'aurais accepté n'importe quel travail. J'espérais bénéficier d'un quelconque stage rémunéré, dont on a tellement parlé. J'en ai fait la demande mais on ne m'a rien proposé non plus en ce sens. Je continue à pointer régulièrement, mais je n'ai plus aucun espoir...

Je n'ai jamais perçu aucune Allocation. L'Hôpital ne cotisant pas aux ASSEEDIC, je n'ai pu en bénéficier. L'Aide Publique, que j'avais sollicitée, m'a été refusée avec le motif suivant: "Ne justifie pas de 150 jours de travail salariés au cours des 12 mois précédent son inscription comme demandeur d'emploi." (Décision du [redacted]/76)

Que penser de cette décision?... Comment pouvais-je justifier de 150 jours de travail salariés alors que depuis que j'avais quitté l'Ecole je n'avais trouvé d'emploi d'une telle durée.

Je ne vous énumérerai pas les multiples démarches que j'ai effectuées ni les nombreuses lettres de Demande d'Emploi que j'ai adressées. Ce serait fastidieux et j'en oublierais

J'ai toujours été à la charge de mon père et le suis encore hélas. Par contre, au point de vue fiscal, il n'est pas admis que je puisse être considérée "comme enfant à charge". Mais c'est un autre problème.

Ma jeune soeur, [redacted], à laquelle vous avez adressé la même lettre, est également sans emploi, depuis sa sortie de l'Ecole en 1975. Elle va avoir 20 ans. Elle est aussi inscrite à l'A.N.P.E. depuis le [redacted] 75, et, à elle non plus, aucun emploi n'a jamais été proposé, bien qu'elle soit titulaire du C.A.P. d'Aide-Comptable et d'un diplôme de Dactylo.... et, elle continue à pointer.

Mon père, veuf depuis 1965, malade depuis deux ans, a lui-même été licencié le 31 Mai 1975. Ayant atteint 65 ans en octobre dernier, il a été radié aux ASSEEDIC.

En juillet dernier, il a adressé à la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale, à [redacted], son dossier demande de Retraite. Depuis il n'en a jamais plus entendu parler et aucune suite n'y a été donnée.

Actuellement, il ne rentre pas un centime à la Maison.

Après avoir lu cet exposé, ne croyez-vous pas que l'on pourrait être pessimiste à moins ?

J'espère qu'en dépit de ma mauvaise humeur, j'aurai tout de même contribué quelque peu à votre enquête... et que vous comprendrez aussi pourquoi je n'ai pas eu envie de répondre à votre demande d'entretien. Cependant, si vous désiriez d'autres précisions, adressez-moi un questionnaire, je ne manquerai pas d'y répondre.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes très respectueuses salutations.

[redacted]